

Association **Swissdec**
Rapport annuel
2018



Organisation	4
Comité	4
Centre opérationnel	9
Commission technique	12
Présentation des comptes	22
Compte de résultats au 31.12.2018	23
Bilan au 31.12.2018	24
Budget et prévisions 2019/2020, partie 1	26
Budget et prévisions 2019/2020, partie 2	27
Rapport de l'organe de révision	28
Protection des données	29
Conseil et certification 2018	31
Norme suisse en matière de salaire (ELM) 2018	32
Répartiteur	33
Résultats d'exploitation 2018/2019 (état au 31.3.2019)	33
Marketing 2018–2020	34
Actions mises en œuvre et actions prévues	34
Projets	36
Aperçu de la phase de production	36
Norme suisse en matière de prestations (KLE)	37
Authentification d'entreprises Swissdec	39
Cartographie des processus Swissdec (normes suisses)	42
Thèmes actuels	43
Bilan électronique	43
Logib/Swissdec	44
Calendrier	45
Organes	46
Organigramme (état au 1.3.2019)	46
Registre des membres (état au 1.3.2019)	47

Avant-propos du président



Il y a plus de 10 ans, l'Association Swissdec lançait la norme suisse en matière de salaire (ELM), la toute première procédure électronique certifiée de communication des salaires en Suisse. Une initiative qui a grandement simplifié et allégé la tâche des PME notamment. Cette norme destinée aux logiciels de comptabilité salariale certifiés Swissdec témoigne de l'engagement de l'Association en faveur des solutions numériques permettant d'établir une connexion directe et sûre entre les assureurs et les autorités et garantissant la bonne transmission des données salariales.

Si nous avons pu clôturer notre exercice 2018 de manière équilibrée et dans le respect du budget, c'est en partie grâce à la nouvelle convention de financement conclue avec les concepteurs de logiciels. Un grand merci à eux pour leur contribution!

L'année 2018 a été satisfaisante non seulement sur le plan financier, mais aussi sur le plan technique:

la version 4.0 de la procédure unifiée de communication des salaires (ELM) a pu être exploitée sans problème, à la satisfaction de tous les partenaires. Elle sera développée et complétée par la version 5.0, parallèlement à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'imposition à la source.

La nouvelle norme suisse en matière de prestations (KLE) intègre désormais les données relatives aux indemnités journalières en cas d'accident et de maladie, tout en répondant aux exigences en matière de protection des données. Les concepteurs de logiciels et les bénéficiaires de prestations devraient en profiter dès cette année. La norme KLE est actuellement le standard le plus prometteur en ce qui concerne la communication end-to-end entre entreprises et assureurs.

Un grand pas en avant a par ailleurs été franchi sur le plan stratégique: la stratégie 2020–2022 adoptée en 2018 pose les fondements du développement à moyen et long termes de l'Association Swissdec en garantissant, grâce à une structure rationnelle, la couverture optimale des besoins de l'économie helvétique. Swissdec maintient son positionnement d'organisation à but non lucratif.

Je me réjouis de consolider la collaboration avec les partenaires de notre Association, dans le cadre de la nouvelle stratégie. Je souhaite aussi adresser mes plus vifs remerciements aux collaborateurs du centre opérationnel de Swissdec, qui, par leur engagement, leurs compétences et leur enthousiasme, ont contribué de manière décisive aux résultats de l'Association en 2018. Je tiens également à saluer le travail accompli par Ernst Stalder, directeur de Swissdec, qui a mis en place l'Association Swissdec avec engagement et passion, et dirigé celle-ci au cours des dix dernières années en se montrant à la fois visionnaire et prudent.

Felix Weber
Président de l'Association Swissdec

Organisation

Comité

Composition

Depuis l'assemblée 2017 de l'Association, la composition du comité est la suivante:

- Felix Weber, CEO de la Suva, président de l'Association Swissdec
- Claudio Fischer, vice-président, Conférence suisse des impôts CSI
- Patrick Barblan, trésorier, Association Suisse d'Assurances ASA
- Christian Zeuggin, association eAVS/AI, questions spécifiques
- Livio Lugano, Office fédéral de la statistique OFS, questions spécifiques

Comité – Élections

Claudio Fischer, chef de l'Intendance des impôts du canton de Berne, et Livio Lugano, vice-directeur de la division Économie de l'OFS, ont rejoint le comité lors de la dernière assemblée de l'Association. Ils assurent la relève de Felix Sager et Didier Froidevaux.

Séances et ateliers

Le comité s'est réuni à quatre reprises: le 5 juin, le 11 septembre et le 18 décembre 2018 ainsi que le 12 mars 2019.

Il a également organisé cinq ateliers les 20 avril, 5 juin, 14 août et 11 septembre 2018 ainsi que le 18 janvier 2019, tous consacrés à la «stratégie Swissdec 2020 – 2022».

À cette occasion, le comité a accueilli les invités suivants:

- Christoph Rothenbühler, responsable de la commission technique, ASA, invité permanent
- Maria Winkler, préposée à la protection des données Swissdec, ad hoc
- Marco Brogini, consultant en stratégie, Valion AG

Les sujets suivants ont été traités:

- Stratégie Swissdec 2020–2022
- Finances: évolution financière de l'Association compte tenu des rapports trimestriels et du business plan 2018–2022, des prévisions 2018 ainsi que du budget 2019
- Contrat OFS

- Entrée en vigueur de la nouvelle convention de participation des concepteurs ERP aux coûts de certification
- Plainte déposée par un concepteur ERP auprès de la COMCO
- Commission technique et ses sections, notamment la section Concepteurs de logiciels
- État et évolution de la norme suisse en matière de salaire (ELM), versions 4.0 actuelle et 5.0 prévue
- Projets «Impôt à la source pour les tiers», «Norme suisse en matière de prestations (KLE)», «Authentification d'entreprises Swissdec», «Bilan électronique», «Logib/Swissdec» et «Standardisation du calcul de l'impôt à la source»
- Swisscom: sécurité
- Protection des données: état des objectifs 2018, nouveaux objectifs 2019, mesures et incidents
- Marketing/communication: Forum Swissdec 2018/2019
- Clarifications: bilan électronique avec les banques, la CSI et l'AFC

L'exercice 2018 a vu la poursuite pour une nouvelle année de l'activité du comité de patronage, dirigé par J. Schneider-Ammann, conseiller fédéral et chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche.

Les membres de ce comité sont actuellement les suivants:

Hans Hess	Président de Swissmem
Jean-François Rime	Conseiller national (UDC), président de l'Union suisse des arts et métiers (a soutenu les demandes de Swissdec lors de la consultation relative à l'ordonnance sur l'imposition à la source, qui entrera en vigueur le 1 ^{er} janvier 2021).
Markus Jordi	Responsable RH et membre de la direction du groupe CFF
Ruedi Noser	Conseiller aux États (PLR)
Urs Schächli	CEO de Swisscom
Marcel Schwerzmann	Conseiller d'État du canton de Lucerne et président de la Conférence suisse sur l'informatique (CSI)
Valentin Vogt	Président de l'Union patronale suisse

Le comité remercie les membres de leur volonté de soutenir l'Association.

Le cercle des destinataires a été complété par une caisse de compensation, deux caisses de compensation pour allocations familiales et trois assurances. Durant les exercices 2018 et 2019, les transmissions ont augmenté de 22%.

«Transmettre simplement et en toute sécurité des données et réduire significativement la paperasserie des PME: une vraie plus-value!»

Hans-Ulrich Bigler,
directeur de l'Union suisse des arts et métiers usam et conseiller national

Stratégie Swissdec 2020–2022

Les activités de développement de la stratégie 2020–2022 ont débuté en janvier 2018, avec le soutien externe de M. Brogini (Valion AG).

Situation initiale, marche à suivre et objectifs

Lors de la séance du comité Swissdec du 19 décembre 2017, le comité a validé la stratégie définie en collaboration avec le partenaire externe Valion AG, représenté par M. Brogini. Une équipe de projet composée de 15 membres d'organisations destinataires a ensuite travaillé à l'élaboration de la stratégie de Swissdec entre janvier et août 2018. C'est le comité qui a piloté le projet en validant les résultats intermédiaires et en fixant les lignes directrices. Les objectifs poursuivis étaient les suivants:

Objectifs de l'élaboration de la stratégie:

- Établissement d'un bref état des lieux et d'une analyse détaillée des tendances et des scénarios
- Concentration sur un modèle d'affaires pour l'avenir (positionnement de Swissdec vis-à-vis des destinataires et des entreprises) et sur les prix/un modèle de financement à la prestation
- Consolidation du modèle d'affaires pour l'avenir (positionnement de Swissdec vis-à-vis des organisations destinataires et des concepteurs ERP) en matière de coût par prestation ou par produit
- Conception commune de la stratégie aux niveaux du comité de l'Association et de la direction de Swissdec
- Présentation d'une feuille de route stratégique d'ici septembre 2018

La feuille de route stratégique a été remise pour consultation à l'ensemble des partenaires en octobre 2018. Début janvier 2019, le centre opérationnel Swissdec avait en sa possession toutes les conclusions de la revue. Ces dernières ont été traitées et adoptées définitivement lors de la séance extraordinaire du comité du 18 janvier 2019.

Focalisation sur les principes stratégiques

La stratégie de Swissdec se fonde sur les principes stratégiques. Les futures décisions stratégiques doivent être examinées à la lumière de ces principes, qui constituent des points de repère. La feuille de route stratégique reprend l'intégralité des principes stratégiques, qui ont été formulés pour l'Association Swissdec dans sa globalité ainsi que pour ses trois domaines d'activité (standardisation, certification et transmission).

Voici un extrait de ces principes:

- Swissdec se positionne comme une organisation à but non lucratif, qui place la satisfaction des besoins des organisations destinataires au centre de son activité. Le développement du modèle d'affaires est axé sur une meilleure prise en compte de leurs attentes. Parallèlement, l'Association s'attache à maintenir, voire accroître l'utilité pour les entreprises.
- Les organisations destinataires cibles sont les caisses de compensation et de pension, les assureurs, la Suva, les administrations fiscales, l'Office fédéral de la statistique et les banques. Le comité se prononce sur l'admission d'autres destinataires.
- Les domaines d'activité de Swissdec sont la standardisation, la certification et la transmission. Certaines parties de la chaîne de création de valeur peuvent aussi être externalisées.
- Description des domaines d'activité:
 - Standardisation: définition des processus numériques sur la base de normes unifiées (y compris standardisation technique)
 - Certification: certification technique et spécialisée de concepteurs ERP et d'organisations destinataires au regard des normes de transmission définies
 - Transmission: réalisation et surveillance des échanges de données (sans monitoring du contenu) entre les entreprises disposant d'un système source ERP et les organisations destinataires dans le respect de la protection des données et de la sécurité des informations, et résolution des problèmes liés à des erreurs de transmission
- Swissdec entend proposer deux produits (voir tableau ci-après):
 - Transmission électronique de données salariales (ELM)
 - Transmission électronique de données relatives aux prestations (KLE)

Modèle de coûts Swissdec

Le futur modèle de coûts a également été défini dans le cadre de la stratégie. Les coûts liés aux produits ELM et KLE seront dorénavant indiqués séparément et supportés par l'organisation destinataire qui a contribué à les générer. Pour la transmission, il n'y aura pas de composante des coûts variable. Les concepteurs ERP participent aux coûts de la certification, avec l'objectif à moyen terme d'une prise en charge totale. Le schéma ci-après présente les principes de ventilation des coûts par produit et domaine d'activité:

Unité		Règle de ventilation des coûts
Frais de base du centre opérationnel		Ventilation solidaire entre les organisations destinataires
«Standardisation»	Maintenance et exploitation	Les frais de maintenance et d'exploitation sont supportés de manière solidaire par les organisations destinataires concernées; les frais liés aux projets (nouveaux produits, mises à jour importantes) sont budgétés par les sections en toute autonomie, par produit, et financés par les organisations destinataires (ils ne figurent pas dans le compte de résultats de Swissdec). Les phases d'introduction et de réalisation (jusqu'à validation) sont incluses dans les frais de projet.
	Projets	
«Certification»	Réception par les destinataires finaux	Réception par les destinataires finaux: ventilation sur une base solidaire Certification des concepteurs ERP: prise en charge intégrale; coûts résiduels éventuels: répartition solidaire des coûts par organisation destinataire
	Certification du système ERP	
«Transmission»		Imputation solidaire des coûts, par produit
Support spécial et conseil		Couverture intégrale des coûts (selon le principe de causalité en cas de sollicitation)

Les frais découlant du développement de normes sont supportés par les organisations destinataires à l'origine du projet. Les frais de support et de conseil qui dépassent le cadre convenu par contrat sont facturés intégralement.

Les trois principaux changements visés sont les suivants:

- Accroissement supplémentaire de l'utilité pour les organisations destinataires par la baisse des coûts par transaction enregistrée d'ici la fin de la période stratégique, la personnalisation de la livraison de données au niveau de la section et l'amélioration des procédures de test et de l'échange de données.
- Garantie de la pérennité et de l'optimisation des coûts de la solution Swissdec via la redéfinition de la plateforme de transmission. L'ensemble de la solution technique actuelle doit être sans cesse analysée pour déterminer sa viabilité du point de vue de la sécurité, des évolutions du marché informatique, des avantages en matière de coûts, des risques de maintenance et de

la protection des investisseurs. La sécurité est essentielle pour tous les participants.

- Accroissement significatif de l'attrait de l'Association Swissdec grâce à une structure rationnelle, à une transparence accrue, à de faibles coûts globaux, à une séparation claire des tâches et au renforcement des sections.

Projets stratégiques

La mise en œuvre de la stratégie Swissdec s'articule autour de quatre projets, auxquels le comité a donné un ordre de priorité.

- Alignement de l'organisation et de la stratégie
- Automatisation des tests
- Technologie «Répartiteur 2020»
- Projets spécifiques aux produits ELM et KLE

Le comité de Swissdec a décidé de donner la priorité absolue au projet d'alignement de l'organisation et de la stratégie, qui sera mis en œuvre en 2019 avec le soutien externe de Marco Brogini (Valion AG). Ce projet porte sur les champs d'action suivants:

- Analyse de l'organisation de Swissdec visant à redéfinir les tâches, compétences et responsabilités de chacun des organes (adaptation des statuts et du règlement d'organisation à la stratégie dans une logique de consolidation des tâches, compétences et responsabilités à tous les niveaux).
- Analyse et optimisation des processus organisationnels de manière à gagner en efficacité et en efficacité.

Dans un premier temps, il s'agit de déterminer les mesures à prendre dans l'immédiat pour demander une éventuelle adaptation des statuts lors de l'assemblée de l'Association du 30 avril 2019. La seconde phase, qui durera jusqu'à fin 2019, verra la mise en place des changements organisationnels, qui entreront en vigueur dès 2020.

L'Association Swissdec est unique en Suisse. Aucune organisation n'était parvenue avant elle à fédérer sur la base du volontariat des organisations destinataires et des concepteurs ERP, ni à développer des normes communes et à les faire certifier tout en se chargeant en plus de la transmission. Les résultats du projet «Alignement de l'organisation et de la stratégie» permettront de préciser davantage l'orientation future de l'Association.

Exploitation

La stabilité technique du répartiteur a été maintenue grâce à une collaboration étroite avec Swisscom. Le nombre élevé de données à transmettre (jusqu'à 45 000 personnes) et les importants pics de transmission de janvier 2019 n'ont entraîné aucun problème. Des mises à jour du répartiteur ont cependant dû être effectuées.

Le service de support a été moins fortement sollicité que l'année précédente. Pour beaucoup d'entreprises, la transmission via ELM fait désormais partie de la routine.

Le nouveau mode de diffusion et un certain manque d'expérience avec le nouveau canal de transmission des données salariales exigent de prendre des mesures pour aider les clients et les utilisateurs à surmonter leurs appréhensions. La Campagne Swissdec 2016+ continue à s'adresser aux clients au moyen du slogan «La comptabilité ne devrait pas vous détourner de votre travail».

Marketing

Le comité a confirmé que la garantie de la stabilité financière et technique ainsi que la sécurité étaient ses priorités. De même, il importe de continuer à augmenter le nombre et à étendre le champ des destinataires. La coopération entre l'ensemble des intervenants relative à la publicité et aux mesures s'y rapportant (p. ex. pas d'envoi de formulaires, positionnement de solutions web, assistance aux entreprises) doit être renforcée dans l'intérêt des objectifs communs. D'après une enquête menée auprès des sections Entreprises et Fiduciaires, rares sont ceux qui savent que la solution ELM de Swissdec permet de transmettre des déclarations à tous les destinataires finaux (AVS, OFS, administrations fiscales et Suva) directement à partir de sa comptabilité salariale. Il convient donc de continuer à combler ces lacunes via des moyens d'information ciblés (p. ex. dépliants sur les fonctionnalités d'ELM, listes de contrôle, calculateur d'avantages, vidéos et webinaires).

Certification (recertification)

La certification Swissdec 4.0 a connu un grand succès: 27 comptabilités salariales ont été certifiées ou recertifiées en 2018. La version 4.0 revêt une grande importance pour l'Association, la norme ELM étant désormais complète pour tous les destinataires finaux, et les processus (entrées/mutations/sorties (EMA), gestion des processus, etc.) bien supportés. La version 4.0 intégrant l'impôt à la source s'est rapidement diffusée. Le marché des concepteurs ERP l'a très bien accueillie et l'a vite implémentée: 123 certifications ont été réalisées.

Règlement d'organisation

Il n'y a pas eu de modification du règlement d'organisation durant l'exercice 2018.

Contrats

Participation aux coûts des systèmes ERP pour la certification

De nouvelles conventions ont été conclues avec 116 concepteurs ERP, avec effet au 1^{er} janvier 2018.

Office fédéral de la statistique OFS

La signature avec l'OFS, le 20 août 2018, d'un nouveau contrat de collaboration pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019 a permis de poser les bases du partenariat entre l'Association et l'OFS en attendant les résultats des travaux stratégiques.

Thèmes actuels

Bilan électronique

L'étude de faisabilité du bilan électronique a été contrôlée durant l'exercice 2018 avec des représentants des banques, des administrations fiscales, du SECO, de l'association XBRL CH et de l'autorité fédérale de surveillance des fondations.

Logib/Swissdec

Une étude de faisabilité a été menée en concertation avec le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG dans le cadre du nouveau projet Logib/Swissdec. Le Conseil fédéral définira par ordonnance en 2019 les critères de formation des personnes responsables de la révision et en fixera la date d'entrée en vigueur.

Protection des données

Le rapport sur la protection des données 2018 rédigé par Maria Winkler, préposée à la protection des données Swissdec, portait sur les thèmes suivants:

- Évolution du cadre interne et externe
- Conformité juridique
- Formations
- Demandes de membres et de tiers
- Sécurité des informations
- Audit de recertification OCPD: 2014/GoodPriv@cy des 12 et 13 juin 2018
- Audit interne: répartiteur et respect des exigences légales de protection des données
- État des objectifs en matière de protection des données pour 2018

Objectifs en matière de protection des données 2019:

- Réalisation d'un audit interne
- Mise en œuvre des recommandations de l'audit SQS
- Préparation et mise en œuvre de la modification des statuts conformément à la nouvelle stratégie
- Réalisation en 2019 d'un audit interne sur la sécurité des informations
- Planification pour 2020 d'un audit interne sur le système de gestion de la protection des données
- Établissement des déclarations de protection des données pour la version 5.0 d'ELM et pour KLE

Le rapport ainsi que les objectifs 2019 ont été adoptés et approuvés par le comité lors de sa séance du 18 décembre 2018.

E-Government Suisse 2018/2019

L'Association est en charge du domaine «échange de données financières» entre les entreprises et les autorités ainsi que les assurances.

Le comité de planification d'E-Government Suisse a discuté du plan stratégique 2020–2022. Il a décidé d'examiner l'intégration de quatre nouvelles mesures courant 2019. La planification recommandée concernant le bilan électronique et l'authentification d'entreprises Swissdec a suscité l'intérêt des membres de ce comité.

Centre opérationnel

Les personnes suivantes ont travaillé à temps partiel pour le centre opérationnel:

- Ernst Stalder (directeur)
- Marlis Fehr (responsable communication et marketing, suppléante du directeur)
- Christoph Rothenbühler (responsable de la commission technique)
- Enrico Roncaglioni (responsable et expert du service spécialisé)
- Philippe Raemy (responsable de la norme suisse en matière de prestations [KLE])
- Michael Markworth (questions techniques, conseil)
- Antonio Rodriguez (service spécialisé, conseil)
- Ilenia Imbroinise (administration)
- Anton Böhm, itServe AG, Berne (assistance technique)
- Maria Winkler, IT & Law Consulting Sàrl, Zurich (assistance juridique et protection des données)
- Priska Bader (comptabilité)
- Marco Haller (comptabilité)
- Marco Fritz, Kontext GmbH (chef de projet pour la norme suisse en matière de prestations [KLE])
- Daniel Blumer, WEKA Business Media AG, Zurich (marketing)
- Philipp Sauber (CEO) et Michael Jud (chef de projet), Plan.Net Suisse, Zurich (site Internet Swissdec)
- INTERSERV AG, Zurich (relecture)
- Marco Brogini, Stefan Loretan et Stefanie Schütz, Valion AG, Berne (stratégie)
- Thomas Bächler, Suva (stratégie)

Activités

- Préparer les quatre séances du comité et les deux séances de la commission technique, de la commission spécialisée et des sections, et fournir l'assistance nécessaire lors de celles-ci
- Répondre à une liste détaillée de questions dans l'optique des ateliers relatifs à la stratégie organisés par le comité
- Fournir, à compter de janvier 2018, l'assistance nécessaire pour la définition de la stratégie (avec Valion AG): introduire et préparer les ateliers du 10.1.2018 (comité et centre opérationnel), du 30.1.2018 (centre opérationnel et partenaires), du 22.2.2018 (comité), du 20.3 et du 4.4.2018 (centre opérationnel et partenaires), du 20.4.2018 (comité), du 27.4.2018 (centre opérationnel et partenaires), du 14.8, du 11.9 et du 18.12.2018 ainsi que du 18.1.2019 (comité)
- Préparer la comptabilité et les comptes annuels et fournir l'assistance nécessaire
- Soutenir l'organe de révision KPMG
- Participation aux coûts ERP: préparer les nouvelles conventions à compter du 1.1.2018 ainsi que les factures
- Fournir une assistance à la COMCO dans l'observation du marché pour la norme ELM: répondre à deux listes détaillées de questions
- Organiser deux séances de planification et les séances mensuelles de coordination entre le centre opérationnel et le service spécialisé
- Service spécialisé: organiser des rencontres périodiques avec les coachs (séances mensuelles) et les experts pour l'échange de connaissances; régler la planification et le perfectionnement dans le cadre du processus de conseil en matière de programmes de comptabilité salariale (service spécialisé Swissdec); développer le processus «Guide pour la certification Swissdec»; élaborer des listes de contrôle pour le conseil clientèle; organiser et réaliser 27 (re)certifications en 2018
- Préparer et publier l'adaptation de la directive version 4.0 avec l'annexe de l'OFS pour l'ESS 2018 et les précisions pour tous les domaines, et adapter les cas tests au 31.3.2017
- Préparer l'audit interne réalisé par Allianz Suisse Société d'Assurances SA, et fournir l'assistance nécessaire. Les objectifs 2018 ainsi que les mesures et recommandations découlant de l'audit interne et de l'audit de maintien ont été recensés pour 2018.
- Préparer les réunions de la section Concepteurs de logiciels des 26.4.2018, 28.8.2018, 27.11.2018 et 19.2.2019, et fournir une assistance lors de leur déroulement
- Préparer les deux réunions de la section Entreprises des 13.3 et 28.9.2018, et fournir une assistance lors de leur déroulement
- Préparer les deux réunions de la section Fiduciaires des 11.4 et 19.9.2018, et fournir une assistance lors de leur déroulement
- Développer et mettre à jour le site Internet de Swissdec
- Présence et participation de Ernst Stalder, Michael Markworth, Thomas Müller et Enrico Roncaglioni en tant qu'intervenants aux ateliers des manifestations portant sur l'E-Government et au congrès AVS/Suva réunissant plus de 210 réviseurs
- Fournir l'assistance nécessaire dans le cadre du cours payroll «Suva-AVS pour les réviseurs»
- Apporter l'assistance requise dans le cadre des huit webinaires consacrés à la déclaration ELM (cours payroll destinés aux PME) rassemblant 140 participants au total
- Fournir l'assistance nécessaire lors de l'audit de maintien SQS des 12 et 13.6.2018 visant à conserver le label de qualité GoodPriv@cy@OCPD

- Préparer et organiser le Forum Swissdec 2018 destiné aux concepteurs ERP et aux destinataires de données (16.5.2018 à Berne), notamment les ateliers portant sur l'impôt à la source et la norme KLE avec l'authentification d'entreprises Swissdec
- Préparer le Forum Swissdec 2019 du 15.5.2019
- Organiser les manifestations des sections suivantes et fournir l'assistance nécessaire lors de celles-ci: concepteurs de logiciels de comptabilité salariale, assureurs et E-Government Suisse. Préparer des success stories, documentations, brochures et dépliants, et gérer le site Internet de Swissdec
- Poursuivre la migration du système de gestion de la protection des données (SGPD) vers IQSoft et la rédaction du manuel SGPD
- Impôt à la source: participer au développement, à l'exploitation, au support et au marketing ainsi qu'à la consultation
- Norme KLE: participer à la mise sur pied de KLE; contribuer à l'élaboration de la version finale; collaborer au marketing du projet; présenter la norme aux concepteurs ERP et aux assureurs; préparer la planification du projet pour la phase de mise en œuvre
- Préparer et publier les directives spécialisées et techniques relatives à la version 1.0 de KLE (édition du 1.9.2018)
- Organiser une réunion dédiée au support en novembre 2018. L'assistance en matière de support a été abordée avec des représentants des entreprises ainsi que des fiduciaires, et mise en œuvre.

Mesures relatives à l'exploitation pour 2018 et 2019

- Publication des «Instructions utilisateurs pour la transmission des données salariales» actualisées et mise en ligne de nouvelles vidéos
- Mise à disposition du nouveau showcase intégrant l'impôt à la source et l'E(M)S AVS
- Publication des règles relatives à l'impôt à la source pour les données partenaires au 1.1.2019
- Publication des adresses des concepteurs ERP mises à jour
- Publication des adresses des destinataires raccordés mises à jour
- Mise à disposition du dossier Swissdec mis à jour et complété avec l'IS
- Publication des informations liées au répartiteur: contrôle de connexion («consumer ping»)

Certification (recertification)

La participation des concepteurs de logiciels de comptabilité salariale aux coûts de la certification, décidée par le comité de Swissdec au vu de la situation financière tendue, a été acceptée par 116 concepteurs ERP. La majorité des contrats renvoyés pour signature a été contresignée sans problèmes.

La **Commission de la concurrence** a informé l'Association par courrier daté du 15.12.2017 qu'une plainte avait été déposée concernant la participation financière demandée pour la certification selon la norme ELM. La COMCO a considéré le 7.12.2018 que Swissdec n'agissait en aucun cas de façon abusive et a donc classé la plainte sans suite.

Le centre opérationnel a conclu des conventions avec 15 concepteurs ERP pour la recertification selon la version 4.0, qui continue de susciter un intérêt majeur. Les concepteurs ERP qui contribuent activement au processus de certification et aux transmissions sont privilégiés.

Validité des versions de la norme ELM

Le lancement de la version 4.0 met fin aux versions précédentes, comme la version 2.1, qui a cessé d'être valable à compter de décembre 2013. La version 2.2 a expiré le 1.12.2017, et la version 3.0 le 1.12.2018. L'OFS ne les prend plus en charge. La validité des différentes versions est publiée sur www.swissdec.ch. Les versions 2.2 et 3.0 seront acceptées par le répartiteur jusqu'au 30.6.2019.

Swisscom

Les séances de coordination mensuelles sont efficaces.

Des rapports ont permis à Swisscom d'améliorer la disponibilité du répartiteur et les mesures de sécurité. Le répartiteur Swissdec fonctionne avec du matériel informatique propre à Swissdec réparti sur deux centres de calcul.

La production par le biais du matériel informatique, du pare-feu «Layer 7.0» et de l'application du répartiteur Swissdec V2018.11.1 est stable et fait l'objet d'une surveillance par itServe AG.

Le processus de déclaration et de modification pour l'impôt à la source et l'E(M)S AVS est exécuté chaque mois; la disponibilité du répartiteur doit donc être garantie tout au long de l'année.

«Avec Swissdec, 30 minutes nous suffisent pour préparer et envoyer l'enquête sur la structure des salaires. Auparavant, cela nécessitait deux à trois jours de travail.»

Michael Aebi,
Kambly SA

Un pic d'utilisation a été enregistré début janvier 2019 (28 000 transmissions en une semaine).

Réalisation par un prestataire tiers de tests de pénétration annuels en novembre 2018:

sur la base des résultats obtenus, le niveau de protection de la plateforme Swissdec contre les attaques extérieures a été jugé bon; aucun nouveau point faible n'a été constaté. La principale lacune concerne la faiblesse de l'authentification, mais l'authentification d'entreprises Swissdec devrait permettre de la combler.

Support

Dans le cadre de la déclaration de salaires 2018, le système s'est montré stable, ce qui s'est traduit par une forte baisse des prestations de support fournies par rapport à l'année précédente.

Les entreprises font souvent appel à Swissdec pour des services de support. Swissdec peut toutefois apporter qu'une aide limitée en cas de problèmes liés au calcul de la paie. L'assistance aux clients relève de la compétence des concepteurs.

L'aide apportée par Swissdec concerne surtout la transmission des données salariales via le répartiteur; par ailleurs, les concepteurs ERP et les destinataires bénéficient d'une assistance en cas de problèmes techniques. Swissdec propose en outre un suivi spécial aux grandes entreprises et aux groupes comptant entre 20 000 et 60 000 collaborateurs.

Le concept «Gestion et exploitation des mises en production du répartiteur» a été appliqué en 2018 pour le flux d'informations en cas de dysfonctionnements ou de changements de version. La gestion des mises en production a été nécessaire pour les changements de version du 14.8 et du 12.12.2018.

Commission technique

La commission technique s'est réunie à deux reprises sous la direction de C. Rothenbühler, le 16.10.2018 et le 26.3.2019.

Informations émanant de la commission technique

- Lors de sa séance du 16 octobre 2018, la commission technique a confirmé l'entrée en vigueur au 1.1.2021 de la version 5.0 d'ELM.
- Les membres de ladite commission, qui siègent également à la commission spécialisée, ont pris part aux ateliers stratégiques.
- L'une des nouveautés concernera la budgétisation. Jusqu'à présent, on travaillait avec un budget global et un système de ventilation des coûts en constante augmentation. Les objectifs financiers seront dorénavant axés sur les différents domaines d'activité et produits, et la répercussion des coûts se fera selon le principe de causalité.
- L'Association Swissdec doit continuer à s'intéresser de très près aux avancées techniques et à observer les tendances afin de ne pas passer à côté de décisions importantes et de rater des tournants. Elle doit également se focaliser encore plus (mais pas exclusivement) sur les besoins des organisations destinataires. Les destinataires finaux sont invités à s'impliquer davantage dans les commissions technique et spécialisée.
- Le concept «Gestion et exploitation des mises en production du répartiteur» a été mis en œuvre en 2018 avec la version V2018.11.
- En matière de pénétration du marché, Swissdec a reconduit pour 2019 le partenariat stratégique noué avec WEKA Business Media AG.
- Une liste actualisée des adresses de support informatique des concepteurs ERP et des destinataires de données salariales est disponible sur www.swissdec.ch.
- La loi sur l'imposition à la source devant être prochainement révisée, la section Impôts a rédigé des modèles de directives visant à assurer un calcul uniforme de l'impôt à la source (IS) pour les cantons où son traitement est mensualisé. Un autre groupe de travail réalisera le même travail préliminaire pour les cantons où l'IS est annualisé. Les directives-types résolvent notamment les problèmes liés aux divergences cantonales mises en évidence par la section Concepteurs de logiciels de comptabilité salariale. Ces éléments ont été pris en compte dans la nouvelle ordonnance sur l'impôt à la source et intégrés à la version 5.0 de la norme ELM.
- Le projet «Impôt à la source pour les tiers», qui décrit les exigences de tous les partenaires (assureurs, AVS, SECO, caisses de pension et administrations fiscales), sera intégré à la mise en œuvre de la version 5.0. La section Impôts est chargée de la coordination et du financement du projet.
- La réception et le traitement des salaires AVS négatifs posent problème aux caisses de compensation AVS. Cette question a été analysée et discutée avec la section Concepteurs de logiciels. Les résultats ont été consignés dans un rapport Swissdec exhaustif. Afin de trouver une solution, la section AVS/CAF a organisé des ateliers. La version 5.0 devrait permettre d'apporter une solution définitive au problème. D'après les directives de l'OFAS, le calcul des cotisations AVS/AC en cas de paiements intervenant après un départ doit être effectué selon le principe de réalisation, même si tous les autres domaines se fondent sur le mois de départ. Cette modification en matière de traitement des salaires ne pourra être résolue qu'avec la version 5.0. La section AVS/CAF est chargée de la coordination.
- L'équipe de projet «Authentification d'entreprises Swissdec» a élaboré les spécifications détaillées avec la Haute École spécialisée bernoise. La première mise en œuvre doit être effectuée à l'aide de la norme KLE. Pour une meilleure sensibilisation à ce sujet, un webinaire en ligne a été organisé fin 2018 et en février 2019. Il est important d'expliquer le fonctionnement de l'application sécurisée «Authentification d'entreprises Swissdec», qui est obligatoire également du point de vue de la protection des données. Dans le cadre de son développement pour les membres, on ne manquera pas non plus de se demander si l'on reste au niveau de Swissdec ou si cette solution pourrait déboucher sur une authentification nationale d'entreprises.
- À long terme, la nouvelle norme KLE pourrait couvrir non seulement les domaines de l'assurance-accidents et de la maladie, mais aussi d'autres droits aux prestations. La section Prestations a commencé ses travaux le 25.11.2018 sous la direction de P. Raemy.
- Les activités de la Campagne Swissdec 2016+ n'ont pas été poursuivies en 2018, car le budget affecté à cette campagne, financée par le SECO, l'ASA et la Suva, avait déjà été intégralement utilisé. La Campagne Swissdec 2016+ est désormais menée individuellement par les différentes organisations.
- Swissdec soutient la collaboration avec les concepteurs de logiciels en assistant aux quatre séances trimestrielles des sections, ce qui a une nouvelle fois été très favorablement perçu par les participants.
- Les sections Entreprises et Fiduciaires se sont réunies deux fois en 2018, avec le soutien de Swissdec.

«Swissdec continuera à connaître le succès si nous nous concentrons sur les principales missions de l'Association.»

Andreas Dummermuth,
président de la Conférence des caisses cantonales de compensation

Décisions

Les anciennes versions de la norme ELM seront remplacées selon le calendrier suivant, en accord avec la section Concepteurs de logiciels:

- Version 2.2: valable jusqu'au 1.12.2017
- Version 3.0: valable jusqu'au 1.12.2018

À la suite d'une question concernant l'utilisation des versions 2.2 et 3.0 par les clients, nous avons traité une demande de réexamen autorisant la réception de données via ces deux versions jusqu'au 30.6.2019. Même si le nombre de transmissions concernées est très limité, nous tenions à ce qu'elles ne soient pas pénalisées.

Version 5.0: désormais prévue pour le 31.10.2018

La version 5.0 a été initiée par les sections Impôts, Assurances, AVS/CAF et OFS compte tenu de nouvelles exigences et dispositions légales. Toutes ont été invitées à documenter l'intégralité des demandes de modifications et à les transmettre au responsable du service spécialisé. Il est prévu qu'une analyse relative à l'optimisation des messages d'erreur soit réalisée avec les sections Fiduciaires et Entreprises ainsi qu'avec les concepteurs ERP. Lors des séances de la commission technique d'octobre 2018 et de mars 2019, le résultat a été présenté, et la suite de la procédure établie.

Les points et problématiques suivants doivent encore être validés par l'ensemble des domaines:

- Profil électronique (e-profil) et/ou messages: soutien actuel de la Suva et des assureurs. eAVS/AI attend les résultats.
- Mutations: les destinataires qui gèrent des données personnelles n'éprouvent pas le besoin d'utiliser cette application du volet LPP qui permet l'administration de différentes personnes.
- Contrôle ELM: dans quels domaines peut-on améliorer la qualité des données par un contrôle ELM et une plausibilisation préalables à la transmission des données?

Planification de la version 5.0: mise en œuvre (1.3.2019)

- 15.10.2019: validation par la commission technique
- 1.11.2019: adoption de la version finale et mise en production
- 1.1.2020: lancement de l'implémentation par les concepteurs ERP
- 1.1.2021: mise en production

Versions en vigueur

Version principale	Statut productif	AVS, CAF	LAA, LAAC, IJM	LPP	Certificat de salaire	Enquête sur la structure des salaires	Impôt à la source	Valable à compter du
5.0	Proposition Mise en œuvre/exploitation							1.10.2019 1.1.2021
4.0	Version finale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	21.5.2013
3.0	Version refusée en 2015 Version supprimée le 1.7.2019	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non acceptée*		18.12.2009
2.2	Version refusée en 2015 Version supprimée le 1.7.2019	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	Non acceptée*		1.10.2006
2.1	Version refusée en 2012 Version supprimée en 2013	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>			1.12.2005

* Les données des versions 2.2 et 3.0 sont rejetées par l'OF5 depuis décembre 2014.

Support Swissdec

Durant l'exercice 2018, de nouveaux partenaires ont été acquis en vue de transmissions par ELM; le nombre d'applications est en constante progression.

Adressage

L'adressage correct des destinataires de données salariales demeure complexe:

- Hausse du nombre de destinataires finaux (199 institutions et 246 domaines raccordés au répartiteur en 2018).

Les entreprises et les concepteurs de logiciels disposent toujours de documents d'aide sur www.swissdec.ch/lohndatenempfaenger.htm: listes des destinataires de données salariales aux formats PDF et Excel.

Prochaines activités

- Planifier et mettre en œuvre la version 5.0 en tenant compte des remaniements législatifs et des demandes de modifications avant le 31.10.2019: la préparation et la mise à jour sont effectuées par les sections correspondantes. Les mandats ont été transmis aux responsables de section. Les demandes de modification (financement compris) doivent être soumises avant le 26.3.2019 et décrites avant fin octobre 2019.
- Norme suisse en matière de prestations (KLE): première certification de concepteurs ERP et transmission productive aux premières assurances (base) d'ici fin 2019
- Authentification d'entreprises Swissdec: finaliser les spécifications détaillées en collaboration avec la Haute École spécialisée bernoise et lancer la mise en œuvre par le biais de la mise en production de KLE
- Poursuivre la formation relative à la protection des données lors des séances de la commission technique
- Mettre sur pied et organiser la conférence des sections, qui doit avoir lieu deux fois par an sur la base des décisions d'ordre stratégique
- Organiser les séances de la commission technique des 15.10.2019 et 24.3.2020 à Lucerne

Rencontre réunissant toutes les sections: conférence des sections

La 9e conférence des sections (avec des représentants des différentes sections de Swissdec) s'est tenue le 5.9.2018.

Les thèmes suivants ont été traités:

- Activités courantes de la commission spécialisée
- Versions des destinataires finaux et des processus, y compris l'e-profil

- Forum Swissdec: rétrospective et perspectives
- Partie juridique: modifications légales et adaptation des exigences en matière de protection des données
- Bilan et expériences faites avec la version 4.0 et planification de la version 5.0
- Discussion des détails de la version 5.0 avec chaque section. Tous les responsables ont informé leur section au sujet de l'état d'avancement.
- Présentation des recommandations découlant de l'audit de maintien SQS GoodPriv@cy®/OCPD des 12 et 13.6.2018
- Contrôle annuel des lois et ordonnances
- État d'avancement des projets: réponse impôt à la source, impôt à la source pour les tiers, authentification d'entreprises Swissdec, norme suisse en matière de prestations (KLE) et bilan électronique

Partie juridique

- Mesures relatives à la sécurité des données. Avec la révision de la loi sur la protection des données (LPD), la sécurité des données revêtira une importance accrue. Le projet de loi impose le respect des exigences minimales en la matière. L'authentification d'entreprises Swissdec est obligatoire pour la norme KLE et devrait être prise en compte dans le développement ultérieur des normes actuelles. Il est donc recommandé d'intégrer l'authentification d'entreprises à la version 5.0 d'ELM.
- Applicabilité de la nouvelle LSCPT. Si l'Association Swissdec est a priori assimilable à un prestataire de services de communication dérivés, elle ne satisfait pas pour autant aux exigences rigoureuses liées aux devoirs d'enregistrement et d'observation élargis. D'après le nouveau texte de loi, elle n'est tenue qu'à tolérer les examens du service et fournir des renseignements.

Modifications légales

Les changements légaux résultant de l'évolution de la législation ont une influence sur la norme. Ils doivent être annoncés auprès de la commission technique pour chaque domaine (info@swissdec.ch).

- Les textes de loi suivants sont en cours de remaniement:
 - Loi sur la protection des données
 - Loi sur l'imposition à la source

Section AVS/CAF

- Contrôle des directives relatives au versement différé du salaire
- Exigences concernant la norme suisse en matière de salaire (ELM), version 5.0
 - Contrôle ELM pour les salaires négatifs: il convient d'automatiser le plus possible les contrôles par les logiciels de comptabilité salariale afin d'éviter la transmission de salaires négatifs aux caisses, avec toute la charge de travail qu'impliquent ensuite les clarifications requises entre les caisses et les entreprises/fiduciaires. Les corrections doivent être apportées directement dans le logiciel (lors de la saisie ou avant l'envoi).
 - Déclaration des assureurs LAA et LPP: l'automatisation doit être poussée encore plus loin en annonçant les assureurs via la norme ELM – suppression des processus papier.
 - Intégration du canton de travail dans la déclaration E(M)S afin de permettre l'automatisation du traitement de cas de figure spécialisés pour les caisses de compensation, p. ex. l'examen du droit à des allocations familiales.
 - Validation du chiffre de contrôle du numéro d'assuré: optimisation de la qualité des données.
 - Soutenir les employeurs effectuant les décomptes selon la méthode effective via la norme ELM afin de permettre aux caisses appliquant cette méthode de procéder à une facturation automatisée.
 - Autres améliorations de la norme ELM, schéma XML: mention obligatoire de l'IDE, suppression des champs inutiles, validation des durées de cotisation.

Le calcul des cotisations conforme aux directives relatives au versement différé du salaire reste une exigence implicite. Comme évoqué précédemment, celle-ci sera réexaminée une fois qu'une décision aura été prise à ce sujet.

La section AVS/CAF n'a aucune revendication concernant la version 5.0 de la norme suisse en matière de salaire (ELM) sur les points suivants:

- Authentification d'entreprises Swissdec: dans la mesure où la procédure n'entraîne aucuns frais supplémentaires et n'empêche en rien les déclarations de salaires annuelles via ELM, il peut être envisagé d'étendre l'authentification d'entreprises Swissdec aux domaines AVS et CAF pour les destinataires finaux. Le rattachement d'un employeur à l'authentification d'entreprises Swissdec s'effectuerait alors via la norme KLE. L'élargissement à ELM ne devra entraîner aucune association des domaines

AVS et CAF à la norme suisse en matière de prestations (KLE). L'atelier organisé avec Swissdec le 14.2.2019 a permis d'obtenir des résultats encourageants à cet égard, même si certains points demandent encore à être approfondis et clarifiés.

- «Dialog Message»: aucune exigence particulière dans les domaines AVS et CAF. L'utilisation de cette procédure (dans d'autres domaines) dans le cadre d'ELM ne doit ni générer de frais pour les domaines AVS et CAF, ni déboucher sur une association des domaines AVS et CAF à la norme KLE.

Section Assurances

- La section Assurances est notamment responsable de la bonne marche de la gestion end-to-end et de l'efficacité du support client. Pour saisir les données de base d'un contrat d'assurance en vue de la transmission de données salariales, les clients se voient attribuer un «profil d'assurance». Cette démarche est complexe pour ce qui est de la disponibilité lors de l'intégration des données salariales à un logiciel de comptabilité certifié. Grâce au développement de la compréhension des processus numériques par les clients, la mise à disposition du profil sous forme électronique ne devrait plus tarder. De premières analyses en vue de l'instauration d'une solution numérique ont été réalisées dans le cadre des travaux menés pour le profil électronique ou pour les «Dialog Messages».
- La phase de déclaration 2018 a mis en évidence de nombreuses petites anomalies à corriger, notamment dans le cadre de la saisie des données de profil: elles ne sont pas enregistrées et transmises comme elles devraient l'être. Une prise en charge numérique du profil s'impose donc.
- Le team principal des assureurs assure un suivi régulier (y compris en cours d'année) du développement de l'application, des feedbacks des utilisateurs et des activités et projets à prévoir afin de respecter les objectifs et les délais. Il s'est ainsi réuni dix fois. Les coordinateurs des assureurs ont même assisté à une réunion de travail, en plus de leur participation à la séance de la section et au Forum 2018.
- La section Assurances s'est étoffée et compte désormais, outre la Suva, 20 assureurs qui proposent les solutions LAA, LAAC et Assurance collective d'indemnités journalières en cas de maladie, ainsi que deux assureurs soutenant les activités LPP.
- Dans le cadre des travaux stratégiques 2020–2022, des représentants de la section ont pris part aux ateliers organisés, assurant ainsi la représentation des autres assureurs.

- Aucune modification n'a été apportée aux exigences en matière de déclaration des salaires pour les produits d'assurance non-vie. La version révisée de la LAA, entrée en vigueur le 1.1.2017, n'a eu aucune influence non plus sur la déclaration des salaires, comme les transmissions l'ont confirmé.
- Les travaux relatifs à la version 5.0 de la norme ELM ont bien avancé, et aucun changement ne se profile dans l'univers des données (salariales). Les défis à relever concernent les nouvelles solutions techniques (p. ex. profil électronique, Dialog Messages et authentification d'entreprises Swissdec) qui devront obligatoirement être intégrées à KLE.

Section Statistique (OFS)

Au vu des difficultés rencontrées dans la réalisation de l'enquête sur la structure des salaires (ESS) 2016, l'OFS et l'Association Swissdec ont décidé d'ajouter aux directives actuelles qui régissent la version 4.0 de KLE une annexe décrivant notamment les processus OFS de traitement des données ainsi que les mesures susceptibles de prévenir les principales erreurs. Ce document présente également les règles applicables au rapport qualité de l'OFS.

Fin 2017, l'OFS a communiqué à Swissdec la totalité des règles utilisées pour la validation de l'ESS.

Ces règles ont ensuite été analysées et documentées durant l'année 2018 par des représentants des deux entités lors de différentes séances. Les résultats et conclusions ont par la suite été exposés à la section Concepteurs de logiciels. L'annexe a été finalisée fin 2018 et mise à la disposition des concepteurs ERP. Les mesures prises dans l'annexe ne satisfont toutefois pas totalement aux exigences du concept ESS. Celles-ci ne pourront être mises en œuvre qu'avec la version 5.0 de la norme suisse en matière de salaire (ELM).

Outre les règles applicables et les processus de traitement des données, ce document rappelle notamment qu'une transmission de données réussie ne garantit pas la qualité des données transmises. Après avoir été validées, les données collectées par l'OFS sont confrontées et soumises à un contrôle de plausibilité, afin de permettre de répondre à des demandes de précisions ultérieures.

La rédaction de l'annexe aux directives a pris plus de temps que prévu, ce qui explique le retard pris dans les travaux portant sur les exigences de l'OFS vis-à-vis de la version 5.0. L'analyse des critères requis pour d'autres statistiques de l'OFS a repris dès le début de l'année 2019. Dans le cadre de cette évaluation du potentiel, les tests effectués auprès d'un échantillon d'entreprises et/ou d'administrations avec une version 5.0 validée de la norme ELM jouent un rôle essentiel. Il s'agit du seul moyen de garantir la qualité des données requise et le bon déroulement des transmissions.

«ELM facilite et accélère le décompte de l'impôt à la source.»

Jakob Rüttsche, président de la Conférence suisse des impôts

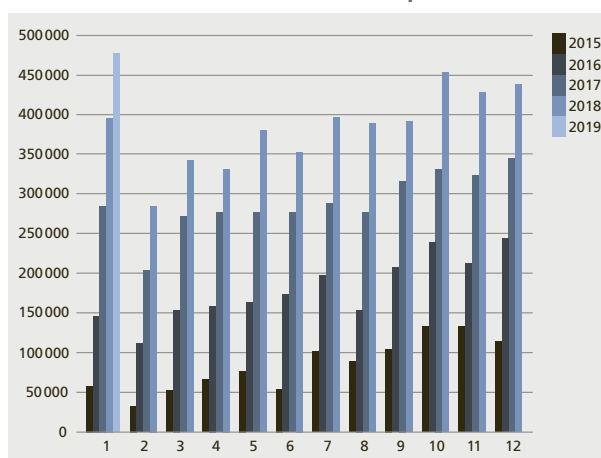
Section Impôts (certificats de salaires, impôt à la source)

La section Impôts coordonne et pilote pour la Conférence suisse des impôts le fonctionnement et le développement du processus uniforme de déclaration de salaire (ELM) pour les certificats de salaires (ELM-CS) et l'impôt à la source (ELM-IS). Elle se compose de représentants des administrations fiscales cantonales, de l'Administration fédérale des contributions, de l'Association Swissdec et des groupes de travail de la CSI dédiés aux certificats de salaires, à l'impôt à la source et au projet «CH-Meldewesen» (procédure d'annonce CH). La direction opérationnelle est soutenue par AWK Group SA.

- L'exploitation d'ELM pour les impôts est stable et ne présente aucune restriction technique, même en cas d'augmentation constante des volumes. L'utilisation de l'infrastructure et la coopération entre les expéditeurs, le répartiteur et les destinataires ont fait leurs preuves.

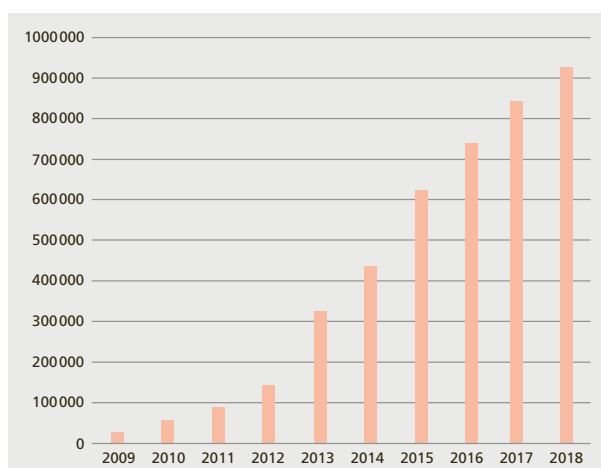
Le graphique «Décompte d'impôt à la source» montre une progression toujours aussi importante des chiffres dans le domaine ELM-IS. En 2018, la transmission de décomptes IS a concerné en moyenne un tiers de personnes de plus qu'en 2017.

Décompte d'impôt à la source: nombre de personnes dont les données sont transmises par mois



Le graphique «Nombre cumulé de certificats de salaires» indique que la solution ELM-CS (transmission de certificats de salaires directement depuis la comptabilité salariale) fonctionne aussi de façon très fiable depuis des années. En 2018, 840 000 certificats de salaires ont été transmis aux cantons avec obligation légale de déclaration des salaires.

Nombre cumulé de certificats de salaires: nombre de certificats de salaires transmis par année de déclaration



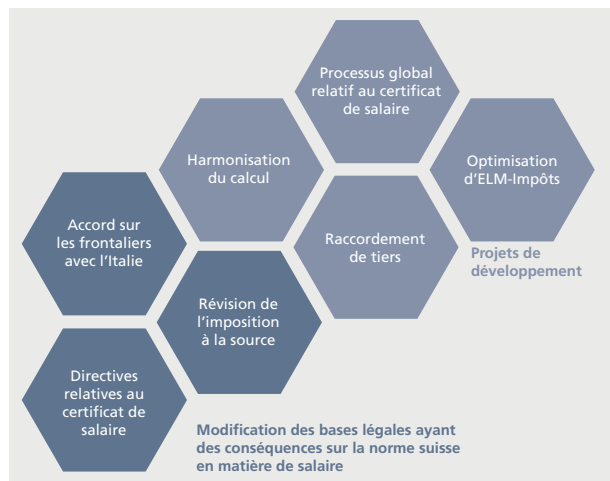
- **Durcissement des règles de plausibilité dans le domaine ELM-IS au 1.1.2019**
 Pour les personnes imposées à la source qui sont mariées ou liées par un partenariat enregistré, le décompte IS doit contenir des données relatives au partenaire. Des règles de plausibilité sont consignées dans le répartiteur Swissdec afin que la présence de ces données puisse être vérifiée. Lors de l'introduction de ces règles en juin 2015, il avait été initialement prévu de mettre en place une période de transition jusqu'au 31.12.2017. Pour arranger les entreprises, la Conférence suisse des impôts (CSI) a décidé, le 15 novembre 2017, de prolonger la période jusqu'au 31.12.2018.

Durant cette période, la transmission ELM-IS était autorisée malgré l'absence de données concernant le partenaire. Le débiteur de prestations imposables (DPI) était informé par le biais d'un message d'avertissement.

En revanche, pendant cette période de transition, les données concernant le partenaire devaient obligatoirement être fournies dans les cas de déclaration d'entrée ou de mutation. En effet, il n'était pas impératif de déclarer les données relatives au partenaire dans les décomptes IS des personnes déjà déclarées.

- **Développements dans les domaines ELM-CS et ELM-IS**
 Le schéma ci-dessous montre les modifications prévues pour la version 5.0 de la norme suisse en matière de salaire dans les domaines ELM-CS et ELM-IS.

Développements dans les domaines ELM-CS et ELM-IS



- **Révision de l'imposition à la source**
 La réforme vise à abolir les inégalités de traitement entre les personnes imposées à la source et les personnes soumises à l'impôt ordinaire. La révision de la loi et de l'ordonnance relatives à l'imposition à la source nécessite d'importants travaux de mise en œuvre pour les cantons et les employeurs ainsi que dans le domaine ELM-IS. Les nouveautés en la matière ne prendront donc effet qu'au 1.1.2021, afin de laisser aux acteurs impliqués un délai suffisant.
- **Harmonisation du calcul**
 Dans le cadre du projet de révision de l'imposition à la source, les modalités de calcul de l'impôt devraient être uniformisées. Le comité de la CSI a chargé les cantons de rédiger des modèles de directives visant à assurer un calcul uniforme. Cette démarche d'uniformisation du calcul de l'impôt à la source mensualisé ou annualisé a été précisée dans une circulaire de l'AFC, et ses répercussions sur la structure des données du domaine ELM-IS ont été analysées. Les règles de calcul harmonisées devraient être intégrées à la version 5.0 et réexaminées dans le cadre de la certification des systèmes ERP, ce qui permettra d'accroître la qualité des décomptes IS.
- **Raccordement de tiers**
 La Suva, les assurances-maladie et accidents privées, les caisses de chômage et les institutions de prévoyance professionnelle doivent décompter l'IS pour les prestations versées directement au bénéficiaire. Le projet de raccordement de tiers a pour objectif, avec l'introduction de la version 5.0 d'ELM, de permettre l'exécution électronique de la procédure d'imposition à la source via ELM-IS.
- **Directive concernant le renseignement du certificat de salaire**
 À la suite de modifications de bases légales (p. ex. FAIF), une nouvelle mouture de la directive concernant le renseignement du certificat de salaire et de l'attestation de rentes a été publiée le 1.1.2016. Dans la version 4.0 d'ELM, ces exigences étaient temporairement remplies grâce à l'utilisation de champs de texte libre. Dans la version 5.0, cette solution provisoire sera remplacée par des adaptations mineures du schéma XML d'ELM-CS.
- **Ensemble du processus relatif au certificat de salaire**
 Le projet porte sur l'introduction d'un code-barres en plusieurs parties car, en raison de sa taille limitée, le code-barres 2D figurant sur le certificat de salaire ou l'attestation de rentes ne peut pas recenser toutes les informations relatives au certificat de salaire. On envisage également la possibilité de transmettre des

«Beaucoup parlent de progrès et d'allègement; Swissdec a la solution.»

Roger Schönenberger,
BGT Schönenberger Grolimund AG

certificats de salaires et attestations de rentes corrigés ainsi que d'aligner le processus relatif au certificat de salaire sur le processus d'imposition à la source via une quittance.

- Accord sur les frontaliers avec l'Italie
L'accord pour les frontaliers avec l'Italie prévoit l'échange de données entre l'Italie et la Suisse concernant les frontaliers italiens. Il convient de s'assurer que les cantons concernés recevront toutes les informations requises concernant les frontaliers avec les décomptes IS transmis via la norme ELM. L'accord a été paraphé, mais on ne connaît pas encore sa date de signature ni d'entrée en vigueur.
- Optimisation d'ELM pour les impôts
Quelques adaptations mineures des directives Swissdec et de la structure des données du domaine ELM-IS devraient contribuer à améliorer la norme suisse en matière de salaire.

Section Prestations

Le projet de norme suisse en matière de prestations (KLE) a été officiellement clôturé à l'automne 2018. La section Prestations a alors vu le jour. Elle s'est déjà réunie à deux reprises, et siègera une fois par trimestre en 2019. Cet organe se compose des assureurs suivants, d'ores et déjà impliqués:

- AXA
- Suva
- Visana
- Zurich

La section inclut également un représentant de la société HRM Systems, qui souhaite à l'avenir proposer elle aussi l'échange de données dans le cadre de KLE.

Peuvent en principe en faire partie tous les assureurs intéressés ainsi que ceux qui souhaitent pouvoir recevoir des données et contribuer au développement de la norme. À mesure que cette dernière gagnera en notoriété, la section comptera davantage de membres. Les principales tâches de l'organe consistent à diffuser la norme sur le marché et à l'améliorer sur le plan qualitatif.

Section Concepteurs de logiciels de comptabilité salariale

La section Concepteurs de logiciels s'est réunie à quatre reprises: les 26.4, 28.8 et 27.11.2018, ainsi que le 19.2.2019. Les séances étaient présidées par F. Meyer-Brauns (Oracle), avec l'appui d'E. Stalder (directeur de Swissdec) et de C. Rothenbühler (responsable de la commission technique).

La section Concepteurs de logiciels, présente au grand complet au Forum Swissdec 2018, a délégué des représentants à l'assemblée de l'Association, aux commissions technique et spécialisée ainsi qu'aux ateliers consacrés au profil électronique et aux salaires AVS négatifs.

- Participation financière des concepteurs ERP
Une centaine de concepteurs ERP ont déjà signé la convention de certification par laquelle ils s'engagent à verser, à compter de 2018, la somme annuelle de 4000 francs (montant garanti jusqu'à l'année 2021 incluse). Leur participation financière directe (400 000 francs par an au total) équivaut ainsi aux cotisations des membres de l'Association. Les concepteurs ERP ont demandé à ce qu'en contrepartie, une personne les représente au sein du comité et dispose d'une voix consultative.
- OFS – Modifications de l'ESS pour les destinataires
La réalisation de l'enquête sur la structure des salaires (ESS) 2018 avec la version 4.0 de la norme suisse en matière de salaire (ELM) doit garantir une amélioration de la qualité de données par rapport à l'ESS 2016. La recherche de solutions a pris plus de temps qu'initialement prévu, si bien que l'annexe aux directives Swissdec n'a pu être mise à la disposition des concepteurs ERP que fin décembre 2018. Ce retard ne laisse plus que très peu de temps aux entreprises pour assurer une mise en œuvre conforme. Les concepteurs recommandent de réaliser les plausibilités dans ViewGen.
- Version 5.0 de la norme ELM
Les concepteurs ERP ont défini les axes prioritaires suivants pour la version 5.0:
 - Profil électronique
 - Extensions de ViewGen
 - Intégration d'autres statistiques de l'OFS à la norme ELM
 - Clarification du versement de salaires pour les années précédentes
- Salaires AVS négatifs (et versements des salaires pour les années précédentes en général)
Après de nouveaux échanges, les concepteurs ERP et les représentants de la section AVS/CAF se sont mis d'accord sur une solution pour la déclaration des salaires négatifs, qui sera mise en œuvre dans le cadre de la version 5.0. Il existe en effet des divergences entre les directives Swissdec et les exigences de l'OFAS, notamment en matière de calcul du salaire AVS en cas de paiement relatif à un départ intervenu l'année précédente. À la demande des concepteurs ERP, la section AVS/CAF a publié le mémento «Directives ELM pour les salaires arriérés».

- **Projet de circulaire sur l'impôt à la source**
Les concepteurs ERP ont procédé à une analyse approfondie du projet de circulaire et soumis des propositions d'amélioration consolidées à ses auteurs via la section.
- **Projet KLE**
Le programme d'incitation mis en place par la Suva en faveur des concepteurs de logiciels prêts à participer à une phase pilote a été bien accueilli par ces derniers. Une première série de concepteurs ERP mettra en œuvre la norme après avoir validé le calendrier fixé.

Section LPP

Comme prévu, les instances intéressées par la prévoyance professionnelle ont été abordées dans une optique de développement. Il s'est avéré que la nature facultative des domaines LPP dans la version 4.0 d'ELM a entraîné un effet de dilution auprès des concepteurs ERP et redonné la vedette à des solutions individuelles chez les destinataires finaux.

La société ICR Informatik AG, prestataire de solutions de caisse de pension, et la caisse de pension SHP ont accepté de participer à un projet pilote mené en 2018, rejoignant ainsi les assureurs AXA et Swiss Life.

Les solutions envisagées pour promouvoir la partie LPP de la version 5.0 d'ELM se sont enlisées faute de participants. En combinaison avec les solutions techniques comme le profil électronique ou l'authentification d'entreprises Swissdec, on disposerait ainsi d'une offre intéressante pour une collaboration efficace entre expéditeurs et destinataires de données.

En 2019, la section LPP doit se mobiliser pour assurer le maintien du volet LPP dans la norme ELM. L'accent sera mis sur l'augmentation du nombre de destinataires de données LPP.

Section Fiduciaires

La section s'est réunie à deux reprises: le 11.4. et le 19.9.2018. Ces séances étaient présidées par M. Markworth, avec l'appui de E. Stalder (directeur de Swissdec).

Les membres de la section ont à ces deux occasions été informés des toutes dernières évolutions concernant les normes ELM (version 5.0) et KLE.

La section a accueilli en 2018 une nouvelle société fiduciaire:

- ADP (leader mondial dans les domaines de la gestion RH et salariale)

Les participants ont indiqué quels aspects d'ELM devaient selon eux être améliorés:

- De manière générale, il y a eu moins de problèmes à résoudre qu'en 2017.
- La norme ELM représente encore et toujours une aide importante à la déclaration des salaires par rapport aux autres méthodes.
- La transmission des décomptes aux fiduciaires et aux entreprises est de plus en plus rapide.
- Il serait cependant souhaitable que les destinataires de données agissent dans le même sens dans le cadre de la norme ELM.
- Par ailleurs, l'obtention des profils ELM pose encore parfois problème en termes de simplicité et de rapidité.

- **Assurances**
Les courtiers d'assurance ne soutiennent pas suffisamment le processus ELM. Toutes les assurances ne sont pas encore prêtes à passer à ELM. Convaincre les retardataires de franchir ce pas représenterait un immense soulagement pour les fiduciaires.
- **Caisses de compensation**
La déclaration des salaires à la nouvelle plateforme AVSeasy s'est dans l'ensemble bien déroulée. Une phase d'apprentissage sera évidemment nécessaire pour s'initier et s'habituer aux nouveaux processus. Se procurer auprès des entreprises concernées les droits d'accès et autorisations nécessaires pour permettre aux sociétés fiduciaires de valider la déclaration des salaires via AVSeasy a été relativement complexe.
- **Impôt à la source**
Le processus d'imposition à la source fonctionne parfaitement une fois toutes les données saisies. Les retours des services chargés de la perception de l'impôt à la source s'effectuent de plus en plus rapidement.
- **LPP**
L'exécution de la LPP via la norme ELM constituerait une autre grande avancée.

«La transmission électronique des données via Swissdec constitue un instrument efficace pour alléger la charge administrative des entreprises.»

Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch, secrétaire d'État et directrice du SECO, membre du comité de pilotage d'E-Government Suisse

Section Entreprises

La section s'est réunie à deux reprises: le 13.3 et le 28.9.2018. Ces séances étaient présidées par M. Markworth, avec l'appui de E. Stalder (directeur de Swissdec).

Les membres de la section ont à ces deux occasions été informés des toutes dernières évolutions concernant les normes ELM (version 5.0) et KLE.

Un nouveau membre est venu rejoindre la section en 2018:

- Fédération des coopératives Migros

Les participants ont indiqué quels aspects d'ELM devaient selon eux être améliorés:

- De manière générale, il y a eu moins de problèmes à résoudre qu'en 2017.
- La norme ELM représente encore et toujours une aide importante à la déclaration des salaires par rapport aux autres méthodes.
- La transmission des décomptes aux entreprises est de plus en plus rapide.
- La communication de la part des différents destinataires n'est cependant pas homogène. On ne sait pas toujours quelles sont les informations à renseigner dans le système ERP.

- **Caisses de compensation**

Le passage à AVSeasy a nécessité une période d'adaptation, mais tout s'est dans la plupart des cas très bien déroulé ensuite.

- **Impôt à la source**

La norme ELM a dans certains cantons permis de raccourcir nettement le délai d'attente entre la déclaration des salaires et l'obtention du décompte.

Présentation des comptes

Comptes de l'Association du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

Comme souhaité par le comité, les comptes de l'Association en fin d'exercice sont équilibrés, et même légèrement bénéficiaires (+5 203.60 CHF).

Le succès de la version 4.0 et l'intégration simultanée du décompte IS ont continué d'accroître les demandes de certification, de conseil et de support. En 2018, Swissdec a réalisé 27 nouvelles certifications. Les mises à jour du répartiteur dans son environnement d'essai ainsi que la gestion des mises en production et le renouvellement du label de protection des données OCPD se sont eux aussi bien passés.

Le montant affecté aux prestations de conseil et de certification selon la norme ELM s'est avéré supérieur aux prévisions budgétaires (608 352.79 CHF, soit +22%, hors provisions de 210 000 CHF).

L'entretien et le support de la norme ELM se sont révélés plus onéreux que ce qui avait été budgétisé (739 834.54 CHF, +30%), tout comme les frais d'exploitation et les frais administratifs (247 357.10 CHF, +88%). L'exploitation du répartiteur a coûté légèrement moins cher que prévu (630 958.04 CHF, -3%). Le dépassement des frais d'exploitation et des frais administratifs s'explique par l'attribution au centre opérationnel de tâches supplémentaires comme la définition de la stratégie avec un soutien externe. Les cotisations annuelles versées par les concepteurs ERP (398 987 CHF) ont permis d'équilibrer les comptes.

Budget 2019 et prévisions 2019

En 2019, les cotisations des membres et la contribution de l'OFS aux prestations s'élèvent à 440 000 CHF (TVA de 7,7% comprise).

Le budget 2019 intègre les nouveaux frais incombant aux concepteurs de logiciels, qui sont pris en compte dans les prévisions 2019. La nouvelle convention de participation aux coûts risque d'impliquer une hausse des dépenses de support à destination des concepteurs ERP.

Les prévisions 2019 intègrent les frais de développement estimés pour la version 5.0, qui seront financés séparément par les membres mandants de l'Association.

Budget 2020

Conformément aux statuts, les cotisations des membres et la contribution de l'OFS s'élèvent désormais à 200 000 CHF, hors TVA et hors prestations relatives aux normes ELM et KLE. Ces dernières font l'objet d'une ventilation solidaire (selon la stratégie Swissdec 2020–2022, cf. point «Organisation – comité», p. 4). La contribution totale aux prestations représente 208 542 CHF hors TVA pour ELM, et 150 000 CHF hors TVA pour KLE (Suva et ASA).

Le budget 2020 intègre les frais de développement estimés pour la version 5.0, qui seront financés séparément par les membres mandants de l'Association.

Compte de résultats au 31.12.2018

en CHF

	Annexe	2018	2017
Produits			
Cotisations des membres		1 634 176.82	1 629 629.96
Contribution aux prestations OFS		408 542.25	407 407.41
Frais annuels de certification des logiciels de comptabilité salariale		398 987.00	0.00
Contributions au développement eAVS/AI		5 444.60	0.00
Contributions au développement CSI		167 962.50	158 650.00
Contributions au développement OFS		4 617.38	0.00
Contributions au développement ASA		3 108.04	0.00
Div. contributions au développement		0.00	4 629.63
Licences/partenaires		0.00	1 000.00
Total des produits		2 622 838.59	2 201 317.00
Charges			
Conseil et certification		818 352.79	481 575.43
Déclaration ELM		739 834.54	697 891.26
Transmission ELM/répartiteur		630 958.04	694 424.63
Logib		0.00	11 000.00
eAVS/AI: développement		5 444.60	0.00
CSI: développement		167 962.50	158 181.68
OFS: développement		4 617.38	0.00
ASA: IJM LAA		952.84	0.00
ASA: développement LPP		2 155.20	0.00
Frais d'exploitation et frais administratifs		247 357.10	147 360.09
Total des charges		2 617 634.99	2 190 433.09
+ Bénéfice de l'exercice		5 203.60	10 883.91

Bilan au 31.12.2018

en CHF

	Annexe	2018 après compt. du bénéfice	2017 après compt. du bénéfice
Actifs			
Liquidités		716 327.51	333 522.05
Créances résultant des livraisons et prestations		167 962.50	179 211.45
Autres créances à court terme		40 880.71	29 295.80
Comptes de régularisation actifs		10 061.98	0.00
Total de l'actif circulant		935 232.70	542 029.30
Valeurs immatérielles	2.1	3.00	3.00
Total des valeurs immobilisés		3.00	3.00
Total de l'actif		935 235.70	542 032.30
Passifs			
Engagements résultant des livraisons et prestations		491 131.75	334 352.89
Avances	2.2	110 104.59	0.00
Comptes de régularisation passifs		107 816.71	196 700.36
Total des fonds étrangers à court terme		709 053.05	531 053.25
Provisions	2.3	210 000.00	0.00
Total des fonds étrangers à long terme		210 000.00	0.00
Fortune de l'Association		16 182.65	10 979.05
Total des fonds propres		16 182.65	10 979.05
Total des passifs		935 235.70	542 032.30

Annexe

1. Principes

1.1 Généralités

Swissdec est une association sise à Lucerne. Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du code des obligations).

2. Postes du bilan et du compte de résultats

2.1 Valeurs immatérielles

	en CHF	en CHF
Valeurs immatérielles	Valeur comptable 2018	Valeur comptable 2017
Droits d'auteur sur la norme ELM	1.00	1.00
Droits d'auteur sur la marque nominative «Swissdec»	1.00	1.00
Droits sur le domaine www.swissdec.ch	1.00	1.00
Total des valeurs immatérielles	3.00	3.00

2.2 Avances

Ce poste contient des avances affectées à de futures dépenses dans le cadre du projet portant sur le profil électronique.

2.3 Provisions

La certification selon la version 5.0 de la norme ELM interviendra à compter de 2020. Nous tablons donc pour 2020 et 2021 sur des frais supplémentaires de l'ordre de 300 000 CHF par an. Afin de couvrir ce surcoût, des provisions ont été constituées en 2018 (210 000 CHF).

Selon le contrat, l'Association pourrait supporter des coûts supplémentaires en cas de défauts empêchant une utilisation conforme des résultats du projet lors de l'entrée en vigueur de KLE. Il lui appartient d'éliminer ces problèmes éventuels. Pour l'heure, rien ne laisse présager une telle situation, car la version 1.0 des directives relatives à la norme KLE a été validée le 23.10.2017 par le comité de pilotage du projet, puis publiée en janvier 2018 en allemand, français et italien. Les spécifications détaillées techniques en matière de certification et de production, incluant l'authentification d'entreprises Swissdec, ont été finalisées en 2018.

3. Autres informations

3.1 Postes à plein temps

L'Association Swissdec n'emploie aucun collaborateur.

3.2 Obligations conditionnelles

L'Association élabore actuellement la norme suisse en matière de prestations (KLE). Conformément aux conventions contractuelles, la Suva préfinance les prestations et/ou coûts correspondants, qui seront toutefois répartis proportionnellement entre les assureurs participant au projet à l'issue de celui-ci. Pour l'Association, le projet ne génère aucun coût supplémentaire (à l'heure actuelle: dépense d'env. 4,4 millions de francs, contre 3,8 millions l'année précédente).

Budget et prévisions 2019/2020, partie 1

en CHF

	Clôture 2018 net	Budget 2019 net	Prévisions 2019 net	Budget 2020 net
Produits				
Cotisations des membres	1 634 176.82	1 634 169.00	1 634 169.00	800 000.00
Contributions aux prestations ELM	–	–	–	834 169.00
Contributions aux prestations KLE	–	–	–	300 000.00
Contributions au développement eAVS/AI	5 444.60	75 000.00	100 000.00	100 000.00
Contributions au développement CSI	167 962.50	190 000.00	400 000.00	400 000.00
Contributions au développement OFS	4 617.38	0.00	0.00	0.00
Contributions au développement Suva	0.00	0.00	0.00	0.00
Contributions au développement ASA	3 108.04	60 000.00	160 000.00	60 000.00
Contribution aux prestations OFS	408 542.25	408 542.25	408 542.25	408 542.25
Contributions au développement ASA prestation	0.00	0.00	0.00	0.00
Div. contributions au développement	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes de licences / partenaires	0.00	0.00	0.00	0.00
Concepteurs ERP	398 987.00	300 000.00	400 000.00	408 000.00
Intérêts bancaires	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des produits	2 622 838.59	2 667 711.25	3 102 711.25	3 310 711.25
Charges				
Conseil et certification ELM	818 352.79	600 000.00	560 000.00	560 000.00 ¹
Conseil et certification KLE	–	–	–	40 000.00
Validation destinataires finaux	–	–	150 000.00	150 000.00
Standardisation ELM	739 834.54	720 000.00	615 000.00	555 000.00
Standardisation KLE	–	–	0.00	257 000.00
Transmission ELM	630 958.04	690 000.00	581 000.00	541 000.00
Transmission KLE	–	–	–	40 000.00
Div. charges de développement	0.00	0.00	0.00	0.00
eAVS/AI: développement	5 444.60	75 000.00	100 000.00	100 000.00
CSI: développement/maintenance	167 962.50	190 000.00	400 000.00	400 000.00
OFS: développement	4 617.38	30 000.00	0.00	0.00
ASA: développement LAA/LAAC/IJM	952.84	0.00	160 000.00	60 000.00
ASA: développement LPP	2 155.20	30 000.00	0.00	0.00
ASA/Suva: développement prestations	0.00	0.00	0.00	0.00
Frais d'exploitation et frais administratifs	247 357.10	250 000.00	354 000.00	354 000.00
Projets stratégiques	0.00	0.00	171 000.00	250 000.00
Total des charges	2 617 634.99	2 585 000.00	3 091 000.00	3 307 000.00
Résultat (-perte/+bénéfice)	5 203.60	82 711.25	11 711.25	3 711.25

¹ Les charges supplémentaires à partir de 2020 sont couvertes avec les provisions.

Budget et prévisions 2019/2020, partie 2

en CHF

	Clôture 2018 net	Budget 2019 net	Prévisions 2019 net	Budget 2020 net
Produits par membre ou partenaire (hors TVA)				
Cotisations des membres / contributions aux prestations				
ELM + KLE				
eAVS/AI: cotisations membre + ELM	408 542.25	408 542.25	408 542.25	408 542.25
CSI: cotisation membre + ELM	408 542.25	408 542.25	408 542.25	408 542.25
OFS: contribution + ELM	408 542.25	408 542.25	408 542.25	408 542.25
ASA: cotisation membre + ELM + KLE	408 542.25	408 542.25	408 542.25	558 542.25
Suva: cotisation membre + ELM + KLE	408 542.25	408 542.25	408 542.25	558 542.25
Contributions aux prestations				
Projet eAVS/AI (estimation)	5 444.60	75 000.00	100 000.00 ²	100 000.00 ²
Projet CSI (estimation)	167 962.50	190 000.00	400 000.00	400 000.00
Projet OFS (estimation)	4 617.38	0.00	0.00	0.00
Projet ASA (estimation)	3 108.04	60 000.00	160 000.00	60 000.00
Projet Suva (estimation)	0.00	0.00	0.00	0.00
Concepteurs ERP	398 987.00	300 000.00	400 000.00	408 000.00
SECO/e-Gov.	32 498.00	0.00	0.00	0.00
Intérêts bancaires	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des produits	2 655 328.77	2 667 711.25	3 102 711.25	3 310 711.25
Approuvé lors de l'assemblée de l'Association du		25.04.2018		30.04.2019

² Si la prescription légale «Contrôle des directives Swissdec relatives au versement différé du salaire pour les années précédentes (selon le principe de réalisation)» doit être appliquée, des coûts supplémentaires d'env. CHF 250 000–350 000 peuvent survenir sur plusieurs années.

Rapport de l'organe de révision



KPMG SA
Audit Suisse centrale
Pilatusstrasse 41
CH-6003 Lucerne

Téléphone +41 58 249 38 38
Téléfax +41 58 249 38 88
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'auditeur à l'Assemblée générale des membres de l'association de

Association swissdec, Lucerne

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes annuels (compte de profits et pertes, bilan et annexe), lesquels sont présentés aux pages 23 à 25, de Verein swissdec pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2018.

Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité de la direction alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes annuels sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 «Review (examen succinct) d'états financiers». Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne sont conformes à la loi et aux statuts.

KPMG SA



Markus Forrer
Expert-réviseur agréé



Ramon Büchler

Lucerne, 12 février 2019

Protection des données

«Une solution numérique sûre profite aussi bien aux entreprises qu'aux assureurs et aux autorités.»

Felix Weber, président de l'Association Swissdec

Remarques préliminaires

- Durant la période considérée, soit du 1er avril 2018 au 31 mars 2019, sont intervenus divers changements du cadre interne et externe qui ont affecté l'activité de l'Association et notamment son système de gestion de la protection des données.
- Du point de vue de la protection des données, il convient de noter la révision de la loi fédérale sur la protection des données (LPD) et des lois cantonales y afférentes ainsi que l'entrée en vigueur du règlement général européen sur la protection des données (RGPD). Il en a résulté, d'une part, un besoin d'information accru pour les membres et, d'autre part, des demandes d'instances externes souvent persuadées que l'Association Swissdec était soumise au RGPD, à tel point que l'Association a fini par publier sur son site Internet une prise de position expliquant pourquoi elle n'entrait pas dans le champ d'application du RGPD.
- Dans le cadre de la définition de la stratégie 2020–2022, la préposée à la sécurité des données a été conviée, lors d'une séance, à soumettre des éléments juridiques essentiels (au regard de la protection des données) pour intégration à la stratégie de Swissdec.
- Il apparaît par ailleurs que les membres de l'Association et leurs représentants au sein des différents organes ont régulièrement consulté le centre opérationnel et la préposée à la sécurité des données en 2018, ce qui est très encourageant du point de vue du système de gestion de la protection des données.

Conformité juridique

Aucune procédure judiciaire ou administrative n'a été ouverte dans le domaine du système de gestion de la protection des données pour violation avérée ou présumée de la législation en matière de protection des données.

Aucune demande de renseignements, de suppression ou de rectification n'a été enregistrée pendant l'exercice sous revue.

Formations

Les membres de l'Association et leurs représentants ont été formés au thème de la protection des données lors des manifestations suivantes:

- Séance de la commission spécialisée du 5 septembre 2018
- Séance de la commission technique du 16 octobre 2018

Les points suivants ont notamment été abordés:

- Demandes entrantes
- Versions 2.2 et 3.0 de la norme ELM
- Mesures relatives à la sécurité des données
- Entrée en vigueur de la LSCPT révisée et ses répercussions
- Informations sur les audits internes et externes
- État d'avancement des objectifs 2018
- Objectifs 2019
- État d'avancement de la révision de la LPD
- Norme minimale de l'OFAE pour les TIC

Demandes de membres et de tiers

Différents membres et tiers ont adressé des demandes au centre opérationnel, auxquelles ce dernier a répondu avec l'aide de la préposée à la protection des données. Celle-ci a participé à la séance du comité du 18 décembre 2018 et a répondu aux questions juridiques liées à l'élaboration de la stratégie posées par certains membres de l'Association.

Sécurité des informations

- En novembre 2018, l'entreprise SEC Consult a procédé à un contrôle de sécurité du répartiteur. Il s'agissait de soumettre ce dernier à un test d'intrusion manuel et de réaliser un «Source Code Review» partiel.
- Aucun point faible critique n'a été identifié, mais certaines anomalies de faible à moyenne importance ont été détectées. SEC Consult les considère comme des problèmes mineurs ne nécessitant pas d'intervention immédiate.
- Des séances mensuelles ont été organisées avec Swisscom, au cours desquelles les problèmes en suspens et l'état de la sécurité des informations relatives au répartiteur ont été discutés.
- Aucun incident important lié à la sécurité des informations n'a été déploré durant l'année 2018.

Audit de maintien GoodPriv@cy®/OCPD 2014

- L'audit annuel de maintien SQS a eu lieu les 12 et 13 juin 2018.
- SQS n'a constaté aucun écart majeur ni mineur, mais a formulé neuf propositions d'amélioration du système de gestion de la protection des données. Celles-ci ne témoignent en rien d'écarts par rapport à la norme, mais s'inscrivent dans un processus d'optimisation. L'Association Swissdec a pris connaissance de ces suggestions et les mettra en pratique.
- Dans son rapport d'audit, SQS fait notamment état d'un degré élevé de maturité du système de gestion de la protection des données ainsi que d'une forte sensibilisation à la thématique de la protection des données et d'une bonne compréhension de ses enjeux.
- Le prochain audit SQS aura lieu le 11 juin 2019.

Audit interne

- En novembre 2018, l'entreprise SEC Consult a procédé à un contrôle de sécurité du répartiteur (voir explications plus haut, sous «Sécurité des informations»).
- L'audit interne réalisé par Allianz Suisse en mai 2018 avait pour objectif de contrôler le respect par l'Association Swissdec des exigences légales en matière de protection des données dans le cadre du traitement de données. Aucun écart majeur ou mineur n'a été identifié.
- Il est prévu que l'audit interne 2019 soit effectué par un nouveau représentant d'un membre de Swissdec.

Objectifs de protection des données

État d'avancement des objectifs 2018 (délai: 31.3.2019)

Les objectifs 2018 suivants ont été abordés lors de la séance de la commission technique.

- Réalisation d'un audit interne
- Établissement d'un registre des activités de traitement des données, conformément à l'art. 11 P-LPD
- Introduction d'un processus permettant d'analyser l'impact de la protection des données, conformément à l'art. 20 P-LPD
- Introduction d'un processus visant à garantir le respect des principes de «privacy by design» et de «privacy by default»
- Mise à jour du manuel relatif au système de gestion de la protection des données
- Correction des points faibles constatés dans le cadre du contrôle de sécurité effectué par SEC Consult
- Validation formelle, par les responsables de Swissdec, de la mise en production des nouvelles versions en cas de développement des applications

Au moment de la rédaction du présent rapport, on estime que les objectifs 2018 pourront être atteints d'ici fin mars 2019.

Lors de sa séance du 18 décembre 2018, le comité de l'Association a approuvé les objectifs de protection des données suivants pour le nouvel exercice:

- Concrétisation des recommandations ressortant de l'audit SQS
- Préparation et mise en œuvre de la révision des statuts liée à la nouvelle stratégie
- Réalisation d'un audit interne en 2019 (sécurité des informations)
- Planification d'un audit interne pour 2020 (système de gestion de la protection des données)
- Établissement des déclarations de protection des données pour la version 5.0 d'ELM et pour KLE

Le comité a par ailleurs jugé efficace le système de gestion de la protection des données lors de sa séance. Aucune adaptation n'est nécessaire.

Conseil et certification 2018

Les charges liées aux conseils et aux certifications se rapportent aux concepteurs ERP.

Certification 2018	
Nombre de certifications et de recertifications effectuées	27
Total de comptabilités salariales certifiées Swissdec	253

Conseil 2018	
Nombre de concepteurs de logiciels avec lesquels des affaires ont été conclues de 2007 à 2018	253
Conception, développement et coordination de la certification	6

Certification des raccordements au répartiteur en 2018	
Nombre d'institutions ayant fait l'objet d'une certification (+ 4)	199
Total des institutions raccordées: Suva, 13 assureurs, 26 administrations fiscales cantonales, 74 caisses de compensation, 69 caisses de compensation pour allocations familiales, OFS	
Total des destinataires finaux adressables (tous domaines)	246
LAA (+ 2)	18
LAAC (+ 3)	17
IJM (+ 3)	17
LPP	2
Certificat de salaire	9
Impôt à la source	26
Statistique (relevé structurel de l'OFS)	1
AVS (+ 1 caisse de compensation)	79
CAF (+ 2 caisses de compensation pour allocations familiales)	77

Ressources en personnel et charges 2018	
Nombre de personnes impliquées (11 de la Suva + 4 d'itServe AG)	Total 15
Nombre d'heures rapportées pour les conseils et les certifications	3 460

Aperçu des missions de conseil et de certification

Missions de conseil et de certification	Spéc.	Techn.	Total
Heures fournies en 2017	1 946	835	2 781
Heures fournies en 2018	2 269	1 191	3 460

Certifications	Total	Jusqu'en 2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de comptabilités salariales certifiées Swissdec	232	173	30	11	18	2
Nombre de comptabilités salariales recertifiées Swissdec	21	6	0	6	9	2
Total certifications	253	179	30	17	27	4
Total conseils (procédure en cours, date convenue)	6					6

Certificat	
Version 2.1	16
Version 2.2	61
Version 3.0	53
Version 4.0	123
Certificats arrivant à échéance	32

Norme ELM 2018

Maintenance

- Organiser le service spécialisé; préparer et organiser les séances ERFA et des sections; planification et coordination; appliquer des mesures liées aux risques
- Assurer les révisions internes
- Développer les directives et les processus de test (tendance au développement piloté par les tests); éditer les nouvelles directives 4.0 avec annexe au 31.3.2019
- Entretien de l'infrastructure; nouveaux raccordements; mettre en correspondance les versions 2.2 et 3.0 avec la version 4.0; acquérir et adapter des outils; développer et entretenir les applications de référence et l'outil ViewGen
- Publier des documentations, brochures, dépliants, vidéos, showcases et présentations en trois langues
- Perfectionner le showcase du transmetteur générique et le webinaire à des fins de formation et de démonstration
- Perfectionner l'application pour la comparaison automatique des données XML
- Élaborer un concept à 3 niveaux (stable, next et patch pour chaque version) visant une extension d'envergure dans le domaine des systèmes de référence; accroissement des exigences de sécurité: obligation d'effectuer une mise à jour importante au moins une fois par an
- 34 serveurs sont exploités et entretenus pour la maintenance et le support requis pour 70 services (150 sous-systèmes).

Support et communication

- Canaux de support: swissdec.ch, wikis sur le web, OTRS, e-mail et téléphone
- Support Infopoint
- Cas de support avec ticket OTRS: 570, avec env. 2300 e-mails de réponse. L'assistance concernant les destinataires et le répartiteur est moins importante que celle fournie en relation avec le transmetteur car une grande partie de l'assistance aux destinataires se déroule en dehors d'OTRS (organisation projet, complexité, contacts directs, etc.).

- Augmentation de de l'assistance dont le support est assuré tout au long de l'année pour l'impôt à la source
- Augmentation des demandes durant la phase productive: «Ma transmission a-t-elle fonctionné?»
- Mise à jour et modernisation des plateformes wikis
- Développement de la documentation pour le Tessin (problèmes linguistiques, souvent aucun conseil technique personnalisé)
- Extension d'OTRS pour une meilleure collaboration des experts dans le domaine du support
- Utilisation croissante de Teamviewer, Skype, Hangout, etc. pour les conseils en aval et les certifications partielles sans frais de déplacement

Contacts

Diminution des requêtes téléphoniques: env. 300 appels de concepteurs ERP et de destinataires (institutions)

Marketing

- Publications et lettres électroniques pour la plateforme de WEKA Business Media AG, élaboration de divers documents et dossiers pour des événements marketing et des présentations, rédaction d'articles pour des revues spécialisées et pour la presse associative, messages pour des vidéos
- Organisation du Forum Swissdec 2018 avec les concepteurs ERP et les destinataires finaux le 16.5.2016 au Stade de Suisse à Berne
- Entretien des contacts avec les fiduciaires
- Suivi des sections Entreprises et Fiduciaires

Ressources en personnel et charges 2018

Nombre de personnes impliquées: 10 de la Suva, 8 d'itServe AG, 2 de WEKA et 3 d'IT & Law Total 23

Nombre d'heures rapportées pour ELM **3 574**

Missions d'entretien standard	Spéc.	Techn.	Total
Heures fournies en 2017	2 354	1 294	3 648
Heures fournies en 2018	1 929	1 645	3 574

Répartiteur

Résultats d'exploitation 2018/2019 (état au 31.3.2019)

Total des transmissions via le répartiteur:

- 490 000 déclarations de salaires transmises pour un total de 16 000 000 données personnelles (contre 400 000 déclarations productives pour 13 000 000 données personnelles l'année précédente)

Déclarations d'impôt à la source en 2018:

- 36 000 déclarations mensuelles concernant 472 000 personnes

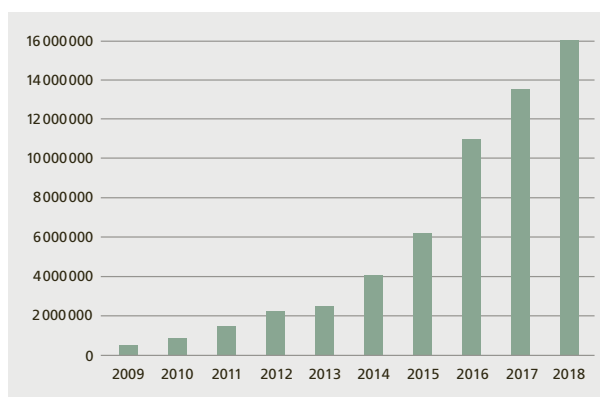
Travaux de maintenance et développements divers:

- La version V2018.05 du répartiteur est entrée en phase de production le 14.8.2018, et la version V2017.11 le 11.12.2018. La prochaine mise en production est prévue pour mai 2019.
- Mise à jour et test de la version V2018.05 afin de se conformer aux dernières exigences de sécurité. Divers environnements de développement ont été mis à jour et l'application a été entièrement transférée vers Java 8. Dans le domaine de l'IS, les règles de plausibilité ont été adaptées pour la version V2018.05.
- Mise sur pied et exploitation de systèmes supplémentaires liés au répartiteur (état d'avancement: «stable» pour la production actuelle, «testing» pour la nouvelle version et «patch» pour les correctifs).
- Dans le domaine de l'IS, des règles complémentaires de plausibilité ont été développées et mises en production le 3.1.2019 afin d'améliorer la qualité des données et l'automatisation dans les administrations fiscales et les systèmes ERP.
- Soutien de divers supports de production pour les expéditeurs (systèmes ERP) et les destinataires finaux (assurances et administrations raccordées), et du projet pilote AVSeasy avec de nouveaux adressages.
- Validations et raccordements de destinataires parmi

les assureurs et les autorités (mises à jour et nouveaux raccordements).

- Les systèmes productifs étaient disponibles sans problèmes.
- SEC CONSULT (Suisse) SA a procédé à un audit de sécurité (test de piratage web et révision partielle du code source) en novembre 2018. D'après le rapport du 28.11.2018, aucun problème «grave» n'a été détecté. Cependant, il a été rappelé que l'authentification actuelle des entreprises devait être améliorée. Afin de remédier à ce problème, le projet «Authentification d'entreprises Swissdec» a été lancé.

Nombre de personnes concernées par les déclarations transmises entre 2009 et 2018



Ressources en personnel et charges 2018

Nombre de personnes impliquées: 2 de la Suva et 4 d'itServe AG	Total 6
Heures fournies en 2017	1074
Heures fournies en 2018	820

Marketing 2018–2020

Actions mises en œuvre et actions prévues

Les publications suivantes ont été réalisées:

- Publications et informations destinées aux concepteurs ERP et aux revues spécialisées
- Mise à jour et publication de la liste des comptabilités salariales certifiées Swissdec

Rétrospective sur le Forum Swissdec 2018

Placé sous la devise «Vers de nouvelles dimensions», le Forum Swissdec pour les concepteurs ERP et les destinataires finaux s'est déroulé le 16 mai 2018 au Stade de Suisse à Berne. Quelque 220 représentants des concepteurs ERP et des destinataires finaux y ont pris part.

Cet événement nous a donné l'occasion de nous projeter dans l'avenir. Les ateliers organisés étaient axés sur la norme suisse en matière de salaire (ELM), qui est désormais bien établie. Nous souhaitons exploiter les idées soumises par les participants pour faire évoluer cette dernière en vue d'une version 5.0 et du lancement de la norme suisse en matière de prestations (KLE).

Pour que les applications et les normes soient réellement efficaces, les facteurs techniques, mais aussi humains, sont essentiels. Le dialogue ainsi que la compréhension de tous les acteurs concernés continueront d'être déterminants pour Swissdec et pour ses produits, comme l'a démontré le Forum Swissdec 2018. Par le biais de son exposé intitulé «De la révolution de l'intelligence artificielle au design sensible aux valeurs», Dirk Helbing, professeur de sciences sociales computationnelles à l'École polytechnique fédérale de Zurich, s'est montré visionnaire en présentant des approches de solution pour la suite du travail de Swissdec. La numérisation changera notre avenir de manière plus radicale que l'ensemble des technologies développées au cours des deux derniers siècles.

Ernst Stalder, directeur de Swissdec, et Enrico Roncaglioni, responsable du service spécialisé Swissdec, ont évoqué les défis actuels et futurs qui attendent Swissdec ainsi que les développements nécessaires. La version actuelle a en outre été présentée, et les expériences réalisées ont fait l'objet de discussions. Anton Böhm, responsable technique Swissdec chez itServe AG, a présenté les exigences en matière de sécurité et de processus numériques.

Évaluation du Forum Swissdec:

Le Forum a été l'occasion de vivre une journée passionnante, avec des intervenants provenant des entreprises les plus diverses et des administrations fiscales, qui ont

fait part de leurs expériences initiales en matière de transmission mensuelle de l'impôt à la source. L'intervention du conférencier invité, le futurologue Dirk Helbing (EPFZ), a été appréciée et saluée par le public.

L'objectif des ateliers «Impôt à la source» et «KLE» – tâter le terrain pour pouvoir aborder la mise en œuvre et la suite de la procédure – a été atteint.

Forum Swissdec 2019

Le «Forum Swissdec 2019» du 15 mai 2019, dont la devise sera «Un avenir solide», se tiendra au Stade de Suisse à Berne, un site qui a fait ses preuves. La stratégie future de Swissdec constituera un élément-clé de l'événement, qui s'adresse aux concepteurs ERP et aux destinataires de données salariales. En 2019, l'Association peut à nouveau dresser un bilan positif de l'année écoulée. Nous remercions toutes les personnes qui nous ont soutenus et les appelons à continuer de porter les valeurs de Swissdec.

Campagne de notoriété et de sensibilisation concernant ELM

Poursuite de la campagne complexe de notoriété et de sensibilisation mise en œuvre par Swissdec avec le soutien de WEKA Business Media AG, Zurich

Objectifs 2018

Nous entendons accroître la notoriété et le taux d'utilisation de la transmission de données salariales par le biais de la norme ELM grâce à la Campagne Swissdec 2016+. Le kit d'information Swissdec, des encarts publicitaires, des vidéos, le dossier Swissdec et les dépliants ont été diffusés dans les cercles de personnes intéressées. Des annonces ont été passées dans divers médias. Plusieurs mesures de marketing s'appuyant sur la Campagne Swissdec 2016+ ont été mises en œuvre par différents partenaires et ont permis d'accroître la diffusion de la campagne. Durant l'exercice 2018/19, les transmissions ont augmenté de 30%. Avec 15 millions de données personnelles envoyées, nous avons atteint notre objectif 2018, qui était de 120 000 transmissions. Nos efforts communs ont ainsi été récompensés.

«Grâce à Swissdec, les tâches administratives ont dans l'ensemble été réduites de près de 80%. Ainsi, nos prestations de service sont désormais moins chères.»

Doris Valsangiacomo,
Fundus Treuhand AG

Mesures 2018

Mesures de marketing complémentaires
(avec WEKA Business Media AG):

- Bannières publicitaires dans les rubriques consacrées au personnel et à la finance
- Dix affichages de lettres électroniques sur les portails de groupes cibles
- Intégration du dossier Swissdec au shop WEKA
- Intégration du dossier Swissdec à la page de destination des Business Dossiers WEKA
- Projection des films/vidéos Swissdec lors de tous les séminaires sur les salaires
- Remise du dépliant Swissdec aux participants à des séminaires et à des congrès
- Intégration du contenu du dossier Swissdec au produit WEKA «Salaire et revenu»

Mesures 2019

Mesures de marketing complémentaires
(avec WEKA Business Media AG):

- Projection supplémentaire des vidéos relatives à l'impôt à la source et à la Campagne Swissdec 2016+ durant les pauses lors de séminaires et de congrès dédiés au personnel, aux finances ou à la gestion/conduite
- Pour des raisons financières, aucune autre mesure de marketing ne peut être menée.

Actions de marketing des destinataires de données salariales

Le sondage sur les actions de marketing 2018 des destinataires de données salariales a abouti au résultat suivant:

- Centre opérationnel Swissdec: des feuillets Swissdec ont été créés pour tous les partenaires et mis à disposition pour impression et expédition.
- ASA: chaque société a informé ses membres trois fois par an.
- AVS: la majorité des caisses de compensation sont raccordées au répartiteur et en ont informé leurs membres.
- Initiative de la Suva pour 2018/2019: 130 000 clients ont été contactés et ont reçu un feuillet Swissdec les informant d'une récompense de 100 CHF pour toute nouvelle transmission. Pour les grands clients, des conseils dispensés sur place et financés par la Suva ont été proposés, et de premiers tests de transmission réalisés avec les clients. L'offre de formation «Cours payroll», qui prend la forme de webinaires, a été proposée aux moyennes entreprises. L'interaction entre la publicité et

les mesures de marketing (p. ex. aucun envoi de formulaires, positionnement de solutions web) doit être renforcée en vue de la réalisation des objectifs communs. Un feuillet présentant les fonctions de la norme suisse en matière de salaire (ELM), une liste de contrôle destinée à l'initialisation et un calculateur d'avantages sont également disponibles. Ces outils doivent être utilisés lors du contrôle des employeurs et du suivi de la clientèle.

Concepteurs de logiciels de comptabilité salariale (concepteurs ERP)

Tous les concepteurs ERP restent disposés à continuer de fournir à leurs clients des informations de qualité et à jour, mais aussi à les soutenir. Les entreprises n'auront à supporter aucun coût supplémentaire pour la transmission électronique via ELM.

Ces deux prochaines années, les activités dans les domaines du marketing et de la communication se concentreront sur la diffusion des programmes certifiés Swissdec et la promotion de leur utilisation. À cet effet, l'Association doit également pouvoir compter sur le comité de patronage ainsi que sur le comité consultatif et les destinataires de données, qui ont une influence positive et durable sur la diffusion et l'acceptation des transmissions Swissdec via ELM.

Objectif commun d'ici fin mars 2020

L'objectif de Swissdec est toujours d'acquérir, d'ici mars 2020, quelque 150 000 nouveaux clients (19 millions de données personnelles transmises) pour la transmission des données salariales via la norme ELM.

Projets

Aperçu de la phase de production

Norme suisse en matière de salaire (ELM), aperçu de la phase de production

	2017		2018				2019		
	3 ^e tr.	4 ^e tr.	1 ^{er} tr.	2 ^e tr.	3 ^e tr.	4 ^e tr.	1 ^{er} tr.	2 ^e tr.	3 ^e tr.
Comptabilité salariale									
Certification version 4.0 d'ELM		101					123		
Certification produit intégrale d'ELM		Ph. prod.					253		
Introduction sur le marché des comptabilités salariales avec la version 4.0 d'ELM		Ph. prod.	101				123		
Transfert des données via le répartiteur (production ELM)		126					150		
Développement de la version 5.0 d'ELM							Préparation	Final	
Développement de la version 1.0 de KLE/ de l'authentification d'entreprises Swissdec			Final spéc.		Final tech.		Certification Production		
Développement de la version 1.0 de l'eProfil			Concept				Concept détaillé		
Reprise des données		Ph. prod. 185/220							
Suva, OFS, 26/9 adm. fisc. cantonales, 14 assurances dont 2 assureurs LPP,									
Suva, OFS, 26/9 adm. fisc. cantonales, 17 assurances dont 2 assureurs LPP,		Préparation		M. en oeuvre test			Ph. prod. 199/246		

Norme suisse en matière de prestations (KLE)

État des lieux

La version 1.0 (du 1^{er} novembre 2017) des directives relatives à la norme suisse en matière de prestations (KLE) a été publiée pour la première fois en novembre 2017 sur swissdec.ch. L'élaboration de la documentation technique, qui a permis de préciser les directives, s'en est suivie. A l'automne 2018, les bases ont pu être posées via la publication de la documentation spécialisée finale et de la documentation technique relatives à KLE.

Les directives spécialisées et techniques, publiées le 1^{er} septembre 2018, constituent la base de la certification. Les concepteurs ERP disposent à présent des outils requis pour implémenter KLE dans leurs logiciels de comptabilité salariale, et les assureurs des informations nécessaires à la réception et à l'échange de données.

Cette étape importante a également permis de boucler définitivement ce projet préfinancé par la Suva. La phase de mise en œuvre a débuté, et de premiers concepteurs ERP s'attellent déjà à l'implémentation de la norme.

Section Prestations

Le projet de norme suisse en matière de prestations a été officiellement clôturé à l'automne 2018. La section Prestations a alors vu le jour. Elle s'est déjà réunie à deux reprises, et siègera une fois par trimestre en 2019. Cet organe se compose des assureurs suivants, d'ores et déjà impliqués:

- AXA
- Suva
- Visana
- Zurich

La section inclut également un représentant de la société HRM Systems, qui souhaite à l'avenir proposer elle aussi l'échange de données dans le cadre de KLE.

Peuvent en principe en faire partie tous les assureurs intéressés ainsi que ceux qui souhaitent pouvoir recevoir des données et contribuer au développement de la norme. À mesure que cette dernière gagnera en notoriété, la section comptera davantage de membres. Les principales tâches de l'organe consistent à diffuser la norme sur le marché et à l'améliorer sur le plan qualitatif.

Diffusion sur le marché

Après une phase d'élaboration du concept général menée avec succès au printemps 2018, la Suva a lancé la mise en œuvre de la norme. L'intégration de celle-ci aux processus

de la Suva est prévue pour octobre 2019. Certains des partenaires qui interviendront dans le cadre de la phase pilote ont déjà été identifiés, et des discussions avec des concepteurs ERP ainsi que des entreprises assurées à la Suva ont d'ores et déjà eu lieu. La planification détaillée de la phase pilote sera établie au cours des prochaines semaines par la Suva.

Plus de vingt de concepteurs ERP ont déjà planifié la mise en œuvre, qui prévoit une certification selon KLE à compter de 2020.

La diffusion de la norme débutera tranquillement à l'automne 2019. Compte tenu du grand nombre de concepteurs ERP qui souhaitent faire certifier leurs logiciels de comptabilité salariale, nous tablons sur une diffusion progressive dès 2020, ce qui devrait entraîner une augmentation rapide du volume de transactions dès 2022. La norme KLE devrait ainsi s'établir plus rapidement que ne l'a fait la norme suisse en matière de salaire (ELM) il y a un peu plus d'une décennie. Dans la mesure où KLE se fonde sur ELM, il existe déjà un lien de confiance avec les utilisateurs finaux, ce qui constitue un avantage déterminant pour sa diffusion.

Compte tenu de l'évolution actuelle du marché, les assureurs se penchent d'ores et déjà plus en détail sur la norme suisse en matière de prestations. De premières compagnies d'assurance procèdent déjà à une analyse dans le but d'attribuer des mandats de projet en vue de la mise en œuvre. Elles garantissent ainsi non seulement la satisfaction des besoins de leurs clients, mais aussi l'avancée rapide de leurs projets de numérisation.

L'intérêt porté à KLE n'a cessé de croître ces derniers mois, notamment chez certains employeurs d'envergure. Ainsi, lors de sa dernière séance, en novembre 2018, le DSAG, un groupe de travail SAP germanophone, a indiqué à SAP qu'il existait un besoin en ce sens de la part des utilisateurs. Il organisera début 2019 un atelier destiné à approfondir la question. La participation de SAP à la norme suisse en matière de prestations serait déterminante, car elle garantirait une augmentation significative du volume de transactions.

Perspectives 2019

En 2019, l'accent sera mis sur l'assistance des concepteurs ERP en vue de la certification d'un nombre aussi élevé que possible de systèmes ERP selon KLE. Parallèlement à cela, il sera fait en sorte de convaincre d'autres assureurs de mettre en œuvre la norme et de les aider à initialiser le projet.

Projet Authentification d'entreprises Swissdec

L'Association est la plateforme d'information centrale pour la standardisation de l'échange électronique de données entre entreprises, assurances et autorités en Suisse. La solution d'authentification repose actuellement sur des renseignements spécifiques à la procédure technique. La mise en œuvre de KLE exige une meilleure qualité d'authentification. Le projet prévoit une nouveauté notable: une authentification des entreprises uniforme, simple, sûr et abordable, qui permet également de les identifier pour d'autres services pour lesquels le devoir d'annonce des données salariales est exigé.

Pour développer une telle solution, le projet «Authentification d'entreprises Swissdec» a été lancé avec l'E-Government Institute et l'Institute for ICTBased Management de la Haute École spécialisée bernoise.

Les premiers objectifs et critères pour l'authentification des entreprises ont d'abord été définis dans un concept de 14 objectifs partiels, ce qui a permis de déduire les exigences essentielles et de les détailler ensuite dans un autre catalogue de 26 critères partiels.

Sur cette base, le team a élaboré et analysé plusieurs variantes en vue du développement d'un concept de solution. Il fallait aussi prêter attention à la relation entre l'authentification (Identity and Access Management, IAM) et le processus d'affaires Swissdec (Identity and Process Management, IPM).

La variante privilégiée ne fournit pas de «solution de pointe» en matière de sécurité, mais permet d'utiliser les moyens (procédures et techniques) disponibles dans les systèmes ERP et le répartiteur, et de passer d'une authentification purement fondée sur les concepteurs ERP à une authentification d'entreprises proprement dite.

Autre objectif: procéder le plus facilement possible aux modifications nécessaires pour les concepteurs ERP afin d'opérer une transition rapide vers le projet d'authentification d'entreprises. Par ailleurs, le processus connexe d'enregistrement des entreprises doit être mis en œuvre de façon simple et transparente pour les utilisateurs.

À l'avenir, ce projet pourrait aussi être utilisé par d'autres applications web en vue de l'authentification des entreprises. À cet effet, le répartiteur Swissdec doit être équipé d'une «fonction Identity Provider» afin de faire office d'autorité d'authentification pour d'autres applications.

En raison de l'absence de solution pratique basée sur l'IDE OFS en Suisse, la présentation du «concept de solution et de recensement des exigences» lors du Forum Swissdec de mai 2015 et d'événements internes auprès de concepteurs ERP, d'assureurs et d'autorités a été accueillie avec grand intérêt par tous les partenaires.

Les clarifications menées auprès de l'OFCEM ont permis d'établir que la révision totale de la loi sur la signature électronique (SCSE) facilite l'émission de certificats pour les unités IDE mais ne simplifie pas significativement l'enregistrement et l'authentification d'entreprises. La révision totale de la SCSE apporte certes des nouveautés telles que les certificats réglementés et le cachet électronique réglementé pour les personnes morales. Toutefois, comme il a été exposé dans une prise de position de Swissdec du 28 juillet 2016 relative au projet SCSE, les certificats réglementés pour les unités IDE ne conviennent pas à la communication de machine à machine, et ce, pour plusieurs raisons. Swissdec s'en tient donc, quelles que soient les évolutions législatives, à l'approche initiale consistant à mettre en œuvre des certificats performants conçus selon ses propres spécifications pour l'authentification d'entreprises.

En 2016, le team a élaboré une spécification détaillée décrivant de façon approfondie la mise en œuvre et l'organisation des processus d'authentification d'entreprises Swissdec déjà définis dans le concept de solution en matière d'enregistrement, de configuration initiale, d'exploitation (validité) ainsi que de renouvellement et de blocage d'une identité d'entreprise, et définissant également avec précision la structure des identifiants (mots de passe, certificats) utilisés dans le cadre des processus.

En parallèle à la première spécification, les spécialistes ont développé un «proof of concept» implémenté dans différents langages de programmation. Celui-ci était surtout axé sur l'interopérabilité des deux plateformes centrales Swissdec Java et .Net.

Dans le cadre du premier projet pilote portant sur la nouvelle norme suisse en matière de prestations (KLE), l'authentification d'entreprises Swissdec a été contrôlée dans le cadre d'une étude par les architectes informatiques et les responsables de la sécurité informatique des assurances; leur évaluation était globalement positive. Des exigences plus larges en matière d'«incontestabilité de l'origine» (non-répudiation) ont en outre été discutées et seront intégrées à la prochaine version de la spécification. L'authentification d'entreprises Swissdec donnera aussi lieu à une adaptation de la sécurité du processus d'affaires Swissdec grâce à de nouveaux certificats. Il en résultera une solution de type Identity & (public) Process Management.

Activités 2017

La spécification détaillée élaborée en 2016 a servi de base pour la mise en œuvre du système dans le cadre d'un projet pilote durant lequel on a veillé à respecter les prescriptions et les concepts de la spécification et vérifié sa compatibilité avec une utilisation pratique. Les expériences issues de cette première mise en œuvre pratique seront ensuite intégrées dans une version remaniée de la spécification détaillée.

En 2017, celle-ci a été complétée par les exigences en matière d'«incontestabilité de l'origine» (non-répudiation), puis contrôlée par un assureur dans le cadre d'une importante étude de faisabilité de KLE. Lors de la révision de la spécification, on a surtout discuté de questions conceptuelles relatives à l'infrastructure de Swissdec. Il convient de mieux expliquer le rôle du répartiteur sur les plans technique et juridique. Il est notamment indispensable de décrire les aspects liés à la sécurité au niveau des processus, c'est-à-dire le filtrage et la répartition corrects des données conformément à la législation en matière de protection des données. La relation avec une Certificate Authority (CA) reconnue officiellement doit en outre être détaillée.

Une première ébauche de WSDL et de schémas a été élaborée. Le service d'authentification d'entreprises Swissdec requiert deux interfaces WSDL: l'une avec une signature simple (certificat ERP) permettant d'obtenir le certificat IDE, et l'autre avec une double signature (certificats ERP et IDE) pour le renouvellement ou la révocation de certificats IDE.

Une première démonstration destinée à illustrer la solution globale devrait garantir une meilleure compréhension par tous les acteurs.

«L'objectif de Swissdec est de proposer aux utilisateurs des solutions de gestion des données salariales présentant une qualité et une sécurité irréprochables.»

Marcel Schwerzmann, conseiller d'État du canton de Lucerne

Activités 2018

Les résultats des différentes révisions ont été intégrés à la spécification, et le processus a été simplifié. Par ailleurs, les diverses étapes de la communication ont été conçues de manière asynchrone afin de laisser suffisamment de temps pour procéder aux clarifications.

La spécification a été détaillée plus avant au moyen de nouvelles définitions WSDL et de schémas, et d'ores et déjà implémentée dans la démonstration afin de garantir une parfaite interopérabilité.

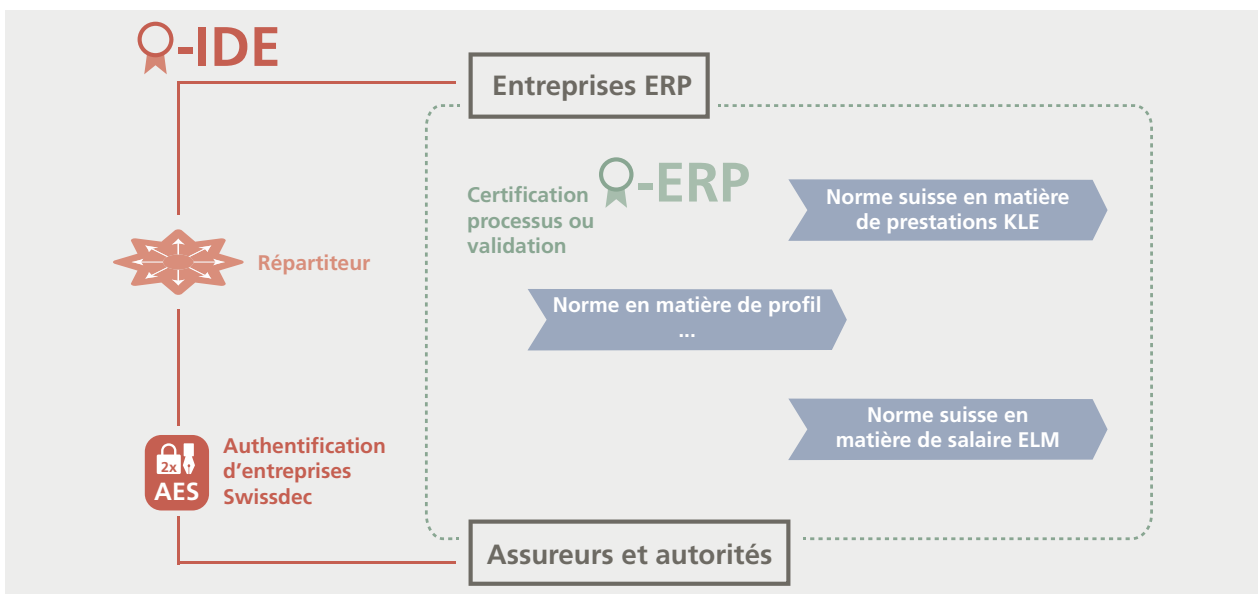
La démonstration a été améliorée afin de présenter les différents aspects de façon pertinente, simple et compréhensible. L'objectif étant que tous les partenaires comprennent parfaitement le fonctionnement de l'authentification d'entreprises Swissdec, d'autres documents et webinaires ont été élaborés. Il s'agissait de communiquer des informations concernant deux parties essentielles: la première concerne la répartition des certificats via la commande et l'activation au moyen du processus d'authentification d'entreprises Swissdec (enregistrement), tandis que la seconde consiste à renforcer la sécurité du processus (authentification et fiabilité) au moyen de certificats dans le cadre de la norme suisse en matière de prestations (KLE) et de la norme suisse en matière de salaire (ELM) (facultatif).

On a également commencé à étudier la possibilité d'une collaboration avec une Certificate Authority (CA) en lançant un appel d'offres et en obtenant de premières réponses.

Activités 2019

- Détailler et documenter encore davantage la spécification (y c. traductions)
- Développer des échantillons
- Établir une collaboration avec la Certificate Authority (CA) et la régler contractuellement
- Développer des systèmes de certification et de validation
- Mettre à disposition un répartiteur permettant l'authentification d'entreprises Swissdec
- Accompagner activement les premiers participants

Processus et infrastructure d'information Swissdec



Cartographie des processus Swissdec (normes suisses)

Processus

Norme suisse en matière de bilan électronique <ul style="list-style-type: none"> • Bilan banques • Décompte TVA 									
Logib/Swissdec <ul style="list-style-type: none"> • Déclarations de salaires 									
Norme suisse en matière de prestations (KLE) <ul style="list-style-type: none"> • Processus de prestations intégré client (KLE) 			✓ ✓ ✓						
Norme suisse en matière de salaire (ELM) <ul style="list-style-type: none"> • Entrées/mutations/sorties (E(M)S) • Déclaration uniforme des salaires (ELM) 		✓ ✓ ✓	✓ ✓ ✓		✓ ✓	✓	✓	✓ ✓	
Outils, infrastructures et normes informatiques communs (XML, répartiteur, authentification, etc.)	Domaines ERP	AVS CCF	LAA LAAC IJM	LPP	Certificat de salaire	Enquête sur la structure des salaires	Impôt à la source	TVA ...	

✓ Réalisé / En cours En phase d'observation

Thèmes actuels

Bilan électronique

Après la réalisation de l'étude de faisabilité, les principales activités devant être menées en 2018 étaient les suivantes:

- Répertoire les prises de position des participants par rapport à l'étude de faisabilité et les transposer sous la forme d'un mandat de projet
- Régler la collaboration avec le nouveau centre de compétences XBRL CH (<https://ch.xbrl.org/>)
- Garantir la mise en œuvre de la phase de conception sur les plans financier et organisationnel
- Demander un soutien financier à E-Government Suisse

Résultats

De nombreuses présentations (auprès de l'intendance des impôts du canton de Berne, du DFI, de banques/groupes bancaires et de différents concepteurs ERP) ont permis à Swissdec d'exposer en détail les résultats de l'étude de faisabilité et de recueillir des prises de position. Personne ne remet en question la numérisation future des données financières mais, pour différentes raisons, les opinions divergent quant à la méthode à adopter. Par conséquent, à la fin de l'exercice sous revue, aucun mandat de projet n'avait encore été élaboré. Les résultats ont été analysés en collaboration avec le SECO, et les prochaines étapes devraient être définies en 2019.

La collaboration avec le centre de compétences XBRL CH s'est poursuivie tout au long de l'année 2018 en vue du possible lancement d'un projet. Bien que les conditions préalables à un approfondissement de la coopération soient réunies, rien ne peut se faire tant qu'aucun projet en matière de bilan électronique n'a été lancé.

Logib/Swissdec

Swissdec ainsi que des représentants du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG ont réalisé en 2017 une étude de faisabilité en vue d'une analyse relative à l'égalité des salaires. Une solution consisterait à réaliser l'analyse directement depuis le système ERP des entreprises (par l'intermédiaire du répartiteur Swissdec).

Le Conseil national et le Conseil des États ont adopté le 14 décembre 2018 une révision de la loi sur l'égalité. Les entreprises employant 100 collaborateurs ou plus (hors apprentis) doivent effectuer cette analyse au moyen d'une méthode scientifique conforme à la législation et la faire contrôler par une instance indépendante (société de révision ou représentants des travailleurs). Les collaborateurs ainsi que les actionnaires d'entreprises cotées en bourse doivent en outre être informés du résultat. La Confédération doit par ailleurs mettre gratuitement à disposition un outil d'analyse standard.

Le Conseil fédéral définira en 2019, dans le cadre d'une ordonnance, les critères de formation des personnes responsables de la révision et en fixera la date d'entrée en vigueur.

Calendrier

2018

Assemblée 2017 de l'Association, Olten	25.4.2018
Forum Swissdec 2018: concepteurs de logiciels et destinataires de données salariales, Stade de Suisse, Berne	16.5.2018
Audit de recertification SQS:	
Labels SQS «OCPD» et «GoodPriv@cy®»	12 et 13.6.2018
Séance du comité, Lucerne	5.6.2018
Commission spécialisée, Lucerne	5.9.2018
Séance du comité, Lucerne	11.9.2018
Commission technique, Lucerne	16.10.2018
Séance du comité, Lucerne	18.12.2018

2019

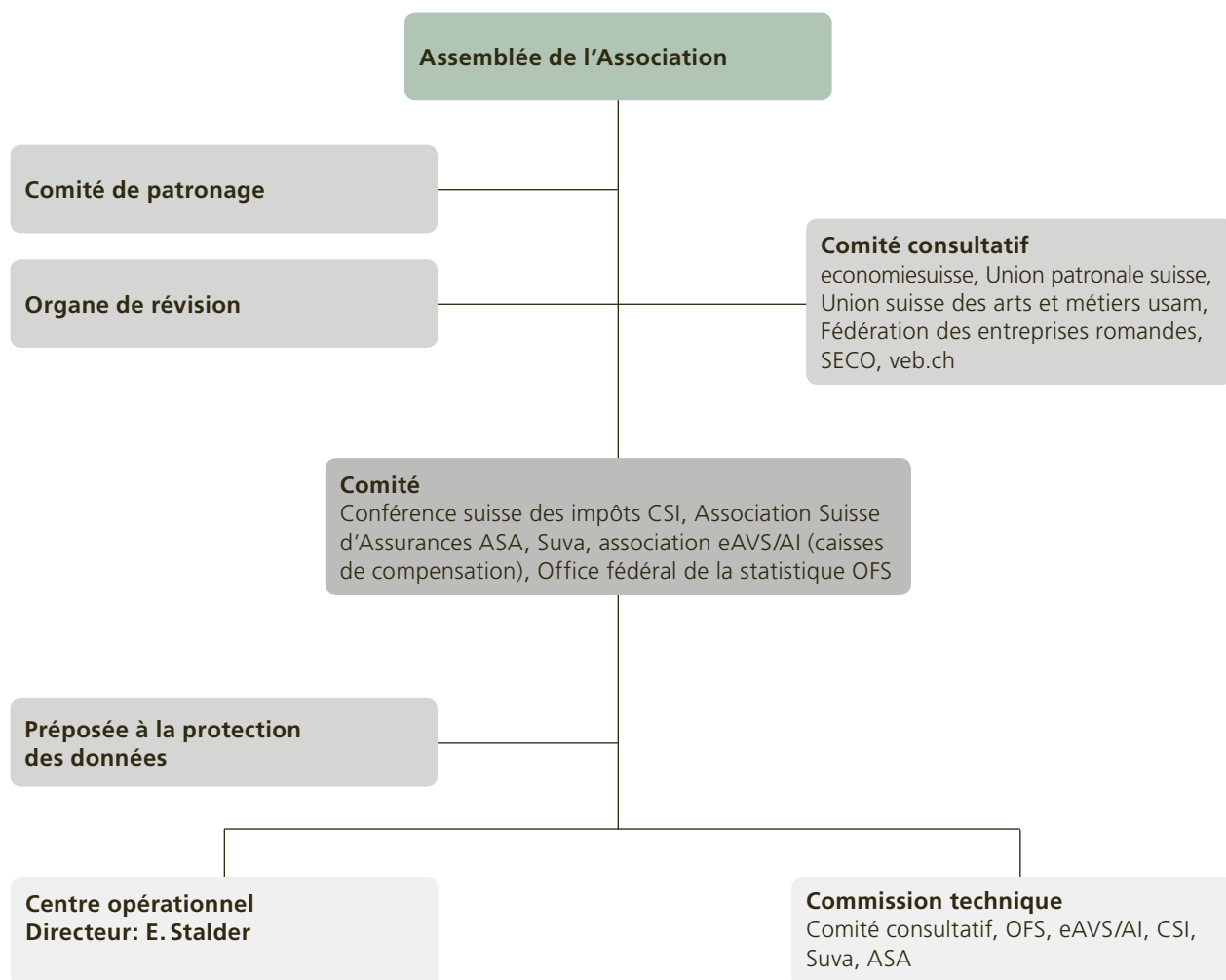
Séance du comité, Lucerne	18.1.2019
Séance du comité, Lucerne	12.3.2019
Commission technique, Lucerne	26.3.2019
Assemblée 2018 de l'Association, Olten	30.4.2019
Forum Swissdec 2019: concepteurs de logiciels et destinataires de données salariales, Stade de Suisse, Berne	15.5.2019
Séance du comité, Lucerne	4.6.2019
Audit de maintien SQS:	
Labels SQS «OCPD» et «GoodPriv@cy®»	11.6.2019
Commission spécialisée, Lucerne	4.9.2019
Séance du comité, Lucerne	11.9.2019
Commission technique, Lucerne	15.10.2019
Séance du comité, Lucerne	11.12.2019

2020

Commission spécialisée, Lucerne	12.2.2020
Séance du comité, Lucerne	11.3.2020
Commission technique, Lucerne	24.3.2020
Assemblée 2019 de l'Association, Olten	28.4.2020

Organes

Organigramme (état au 1^{er} mars 2019)



Registre des membres (état au 1^{er} mars 2019)

Comité de patronage

- Hans Hess, président de Swissmem
- Markus Jordi, responsable RH et membre de la Direction du groupe CFF
- Ruedi Noser, conseiller aux États (PLR)
- Jean-François Rime, conseiller national (UDC), président de l'usam
- Urs Schächli, CEO de Swisscom
- Marcel Schwerzmann, conseiller d'État du canton de Lucerne et président de la Conférence suisse sur l'informatique
- Valentin Vogt, président de l'Union patronale suisse

Comité

- Président de l'Association: Felix Weber, président de Direction de la Suva
- Vice-président: Claudio Fischer, comité CSI, chef de l'Intendance des impôts du canton de Berne
- Trésorier: Patrick Barblan, représentant ASA, Fondations collectives chez Swiss Life
- Questions spécifiques: Christian Zeuggin, président d'eAVS/AI, directeur des caisses EXFOUR
- Questions spécifiques: Livio Lugano, vice-directeur et chef de la division Économie de l'Office fédéral de la statistique OFS

Comité consultatif

- Frank Marty, membre de la direction, responsable Finances et Fiscalité, economiesuisse
- Sandra Spieser, responsable suppléante, Finances et Fiscalité, economiesuisse
- Lukas Wiedemann, collaborateur scientifique, Association suisse des banquiers, Bâle
- Hanspeter Weber, directeur de la caisse de compensation de swissmem, Union patronale suisse
- Alexa Krattinger, responsable du dossier Politique financière et fiscale, Union suisse des arts et métiers
- Olivier Sandoz, Directeur général adjoint, Fédération des Entreprises Romandes
- Markus Pfister, responsable E-Government pour les PME, SECO
- Peter Herger, gérant de Proffix, veb.ch

Auditeur

- KPMG SA, société d'audit, 6003 Lucerne

Protection des données

- Préposée à la protection des données: Maria Winkler, IT & Law Consulting Sàrl, Zurich

Centre opérationnel

- Directeur: Ernst Stalder, Suva
- Suppléante: Marlis Fehr, Suva
- Responsable admin./marketing/documentation: Marlis Fehr, Suva
- Administration et documentation: Ilenia Imbroinise, Suva
- Trésorerie: Priska Bader et Marco Haller, Suva
- Rédactrice des procès-verbaux du comité: Marlis Fehr, Suva
- Responsable de l'assistance technique: Anton Böhm, itServe AG
- Assistance technique: Michael Markworth, Suva

Service spécialisé

- Responsable du service spécialisé Swissdec: Enrico Roncaglioni, Suva
- Coachs et experts Swissdec

Commission technique

- eAVS/AI: Stefan Hodel, eAVS/AI Joachim Gottschlich, eAVS/AI
- CSI: Michael Baeriswyl, Commission Logistique CSI Max Baumann, administration des impôts du canton de Vaud Alexandra Artinian-Adam, AWK Group SA
- ASA – Assurances des personnes: Christoph Rothenbühler, Allianz Suisse (responsable de la commission technique)
- ASA – LPP: Christian Hirschle, Axa Winterthur Peter Mészáros, Swiss Life
- Suva: Philipp Muff Thomas Müller
- Office fédéral de la statistique: Fabio Tomasini
- Concepteurs de logiciels: Friedrich Meyer-Brauns, Oracle (Suisse) Sàrl
- Centre opérationnel Swissdec: Ernst Stalder, directeur
- Préposée à la protection des données: Maria Winkler, IT & Law Consulting Sàrl, Zurich

Section AVS/CAF

- Responsable: Stefan Hodel, eAVS/AI
- Membres:
 - Service spécialisé, eAVS/AI
 - Caisses de compensation
 - Services informatiques des organes d'exécution

Section Assurance

- Responsable: Christoph Rothenbühler, Allianz Suisse
- Membres:
 - Service spécialisé
 - ASA
 - Suva

Section Impôts

- Responsable: Michael Baeriswyl, Commission Logistique CSI
- Membres:
 - Service spécialisé
 - Logistique CSI
 - Experts en matière de certificats de salaire et d'impôt à la source

Section Statistique

- Responsable: Alain Mathier, Office fédéral de la statistique OFS
- Membres:
 - Service spécialisé
 - OFS

Section LPP

- Responsable: Christian Hirschle, AXA Winterthur Suisse
- Membres:
 - Service spécialisé
 - ASA
 - eAVS/AI

Section Prestations

- Responsable: Philippe Raemy, Suva
- Membres:
 - Service spécialisé
 - Représentants des assurances

Section Concepteurs de logiciels de comptabilité salariale

- Responsable: Friedrich Meyer-Brauns, Oracle (Suisse) Sàrl

- Membres:
 - Service spécialisé
 - Concepteurs ERP

Section Fiduciaires

- Responsable: Markus Martin, agent fiduciaire, BDO SA

- Membres:
 - Centre opérationnel Swissdec
 - Agents fiduciaires

Section Entreprises

- Responsable: Peter Walker, chef de division du département des finances du canton de Bâle-Ville

- Membres:
 - Centre opérationnel Swissdec
 - Représentants d'entreprises

Swissdec s'engage en faveur d'une comptabilité salariale efficace en Suisse. Association à but non lucratif, Swissdec vise à garantir une transmission simple et sûre des données salariales, soutient les concepteurs de logiciels dans cette voie et procède à la certification des systèmes concernés. Les institutions partenaires de Swissdec sont l'Office fédéral de la statistique, eAVS/AI, la Conférence suisse des impôts, l'Association Suisse d'Assurances et la Suva. Swissdec a obtenu le label de qualité «GoodPriv@cy[®]» décerné par l'Association Suisse pour Systèmes de Qualité et de Management (SQS) et représente une garantie de qualité en matière de comptabilité salariale. www.swissdec.ch

Rapport annuel 2018
de l'Association Swissdec
1.4.2018–31.3.2019

Swissdec
Case postale
6002 Lucerne